

Une démarche construite avec les territoires : le diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs

Rapport Final

Delphine Loupsans (Agence française pour la Biodiversité)

**Anne-Paule Mettoux-Petchimoutou, (Office international
de l'eau)**

Avril 2019

AUTEURS

Delphine LOUPSANS, chargée de mission « droit et gouvernance, AFB, Direction de la recherche, de l'expertise et des données, delphine.loupsans@afbiodiversite.fr

Anne-Paule METTOUX-PETCHIMOUTOU, cheffe de projet « études sociologiques », OIEAU, ap.mettoux-petchimoutou@oieau.fr

CONTRIBUTEURS

Chloé Blanc (Agence de l'Eau Adour-Garonne), Claire Billy (AFB), Claire Broussat (Eaux de Vienne-Siveer), Pauline Buchheit (Ministère en charge de l'agriculture), Elise Deboute (Eaux de Vienne-Siveer), Laure Isnard (Région Occitanie), Franck Leblanc (DDT31), Céline Marche (Agence de l'Eau Loire-Bretagne), Olivier Plasseraux (Fédération de Pêche 31), Didier Pujo (AFB), Raymond Reau (INRA), Céline Ronfort (Syndicat Mixte Couesnon Aval) Julienne Roux (Ministère en charge de l'Agriculture), Louis Sicard (APCA), Nathalie Sureau-Blanchet (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse), Anne Vivier (AFB)

Droits d'usage : accès libre

Niveau géographique : national

Couverture géographique : [administrative : indiquer le ou les pays, région, département ou commune ; citations locales]

Niveau de lecture : professionnels

Résumé

Les projets de gestion visant à la préservation et à la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques s'inscrivent dans un système d'action territorial complexe.

Ainsi, pour agir, les porteurs de projet ont *a minima* besoin de savoir : Comment fonctionne le territoire ? Combien d'acteurs il comprend et quelles en sont les caractéristiques? Quels sont les jeux d'acteurs afin de construire et d'avancer dans une stratégie d'action.

Le diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs (DTSEA) est une démarche utile pour aider le porteur de projet à appréhender ces éléments, en vue de la construction d'une stratégie d'action susceptible de faciliter l'émergence et la cohérence de projets de territoire.

Cette publication présente l'esprit de la démarche DTSEA développée par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office international de l'eau (OIEau), en partenariat étroit avec les acteurs des territoires. Elle présente les concepts et les méthodes éprouvés en sciences humaines et sociales qui fondent sa rigueur scientifique et les apports des acteurs qui ont amélioré son opérationnalité. Un guide méthodologique, à rédiger et à co-construire, devrait servir de base à l'appropriation de l'outil et à la formation des acteurs.

Mots clés

Diagnostic territorial, Sciences Humaines et Sociales, Territoire, Acteurs, Action territoriale, Projet, Gestion intégrée, Gouvernance territoriale, Motivations, Stratégie.

Une démarche construite avec les territoires: le diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs

Les projets de gestion visant à la préservation et à la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques s'inscrivent dans un système d'action territorial complexe.

Ainsi, pour agir, les porteurs de projet ont *a minima* besoin de savoir: Comment fonctionne le territoire? Combien d'acteurs il comprend et quelles en sont les caractéristiques? Quels sont les jeux d'acteurs afin de construire et d'avancer dans une stratégie d'action.

Le diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs (DTSEA) est une démarche utile pour aider le porteur de projet à appréhender ces éléments, en vue de la construction d'une stratégie d'action susceptible de faciliter l'émergence et la cohérence de projets de territoire.

Cette publication présente l'esprit de la démarche DTSEA développée par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office international de l'eau (OIEau), en partenariat étroit avec les acteurs des territoires. Elle présente les concepts et les méthodes éprouvés en sciences humaines et sociales qui fondent sa rigueur scientifique et les apports des acteurs qui ont amélioré son opérationnalité. Un guide méthodologique, à construire, devrait servir de base à l'appropriation de l'outil et à la formation des acteurs.

Introduction

1 - Les étapes de la démarche DTSEA

2 - Le DTSEA, une démarche utile mais non systématique

3 - Le DTSEA, une démarche méthodique pour agir en connaissance de cause

4 - Étape 1. Caractériser le territoire pour penser les territoires du projet et définir un territoire fonctionnel

5 - Étape 2. Caractériser les acteurs pour les connaître et les reconnaître

6 - Étape 3. Analyser, restituer et évaluer la démarche

Conclusion

Introduction

Le DTSEA permet d'appréhender, en amont d'un projet de gestion de l'eau, les dimensions politique, administrative, sociale, économique, culturelle et historique inhérentes au territoire.

Le DTSEA, articulé aux diagnostics techniques que sont par exemple le diagnostic technique des pressions et émissions agricoles (DTPEA) pour les aires d'alimentation de captage (AAC) ou le diagnostic écologique pour les opérations de restauration écologique (restauration de la continuité écologique par exemple), aide le porteur de projet à se saisir d'éléments de connaissance favorables à l'ancrage du projet dans les territoires (Bouni, 2014).

C'est d'ailleurs pour cette raison que le DTSEA tel que présenté ici est de plus en plus préconisé par les pouvoirs publics. Il correspond à un dérivé plus complet de ce que l'on appelle couramment le diagnostic territorial socio-économique.

Il participe à la mise en œuvre territorialisée des politiques environnementales.

Ainsi, le DTSEA, qui trouve ses fondements notamment dans les sciences de la décision, est, pour les porteurs de projet, un outil puissant d'aide à la décision:

- d'une part, parce qu'il aide les décideurs à bâtir des stratégies d'action qui s'appuient sur une connaissance fine des territoires et des acteurs concernés et intéressés (Narcy, 2013) ;
- d'autre part, parce que, en leur permettant de prendre du recul sur leurs actions, il contribue à les responsabiliser (Roussary, 2011).

1 - Les étapes de la démarche DTSEA

La démarche complète de diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs s'appuie sur deux phases (Figure 1).

La phase d'élaboration de la démarche, dite « étape initiale », décrit le processus de mise en œuvre de la démarche et les étapes clés nécessaires à sa réussite. Elle permet de répondre aux questions: qui, pourquoi, quand, comment?

La phase de réalisation du diagnostic se décompose en trois étapes:

- la caractérisation du territoire (dite quantitative) qui se base sur l'analyse croisée de différentes données et d'indicateurs notamment statistiques permettant de rendre compte des enjeux du projet sur le territoire ;

- la caractérisation qualitative des acteurs (perceptions, contraintes, opportunités, usages, activités) qui s'appuie sur des rencontres qui peuvent prendre diverses formes

(cumulables ou pas selon les possibilités et le cas) comme des entretiens, des groupes de travail, des instances de participation ;

- l'analyse stratégique (atouts-forces-opportunités- menaces ou freins-leviers) qui peut s'accompagner d'une élaboration de scénarios tendanciels et qui donne lieu à une restitution des résultats accompagnée d'un bilan de la démarche.

La démarche DTSEA proposée a été consolidée grâce à des tests réalisés sur plusieurs opérations de gestion de l'eau et des milieux aquatiques et sur différents territoires. Ainsi pour illustrer notre propos, nous nous appuyerons sur des exemples puisés dans ces différents tests / retours d'expériences (Tableau 1).

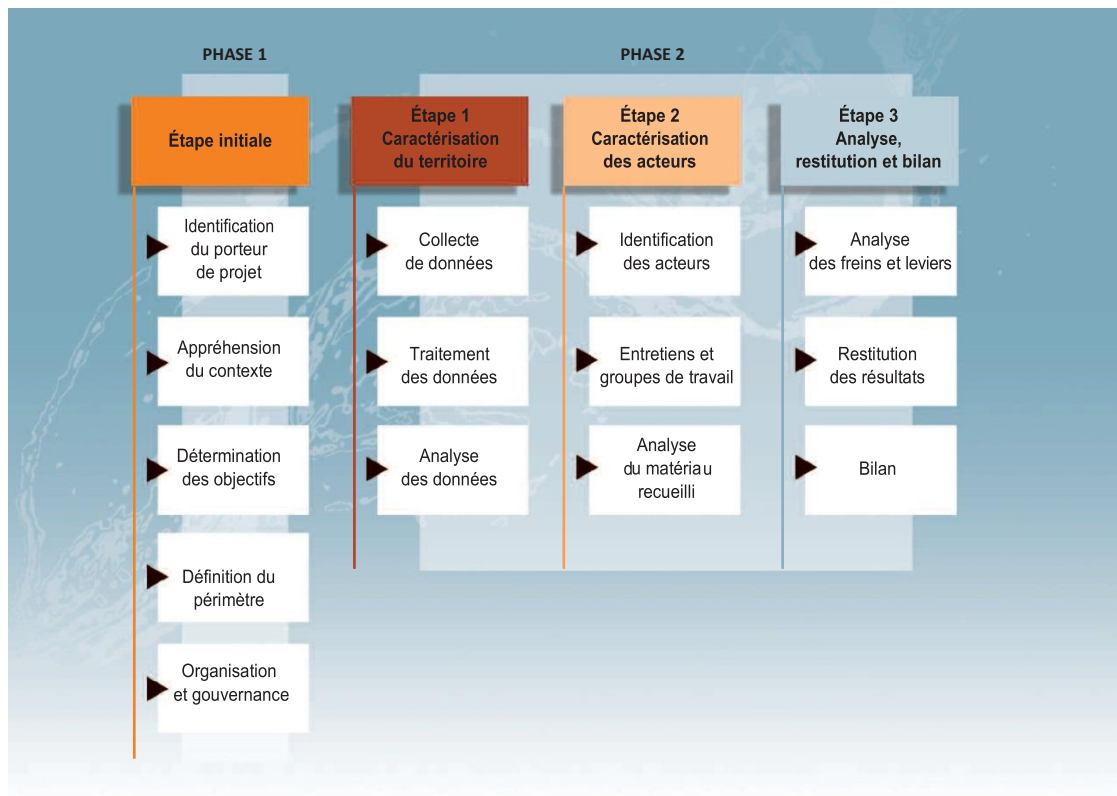


Figure 1. Une représentation de la démarche DTSEA dans son ensemble.

1 **Terrains test où la démarche DTSEA a été éprouvée**

Tableau

Nom du terrain	Opération de gestion concernée
Choué-Brossac (Poitou-Charentes)	Protection d'une aire d'alimentation de captages
Saint-Paul (Haute-Garonne)	Restauration écologique de cours d'eau
Couesnon (Manche)	Restauration écologique de cours d'eau
PNR Vexin Français (nord-ouest de l'Île-de-France)	Protection d'une aire d'alimentation de captages



© Delphine Loupsans - AFB

2 - Le DTSEA, une démarche utile mais non systématique

L'utilisateur du DTSEA doit systématiquement vérifier que le projet de gestion de l'eau et des milieux aquatiques est éligible à son utilisation.

La démarche DTSEA invite donc au préalable les acteurs désireux de se lancer dans la démarche, à se poser deux questions fondamentales (Figures 2 et 3):

- les objectifs qui motivent mon choix de recourir au DTSEA correspondent-elles à celles auxquelles un DTSEA entend répondre ? Critère de pertinence d'utilisation du DTSEA;
- est-ce que je dispose des moyens nécessaires pour réaliser un DTSEA ? Critère de faisabilité.

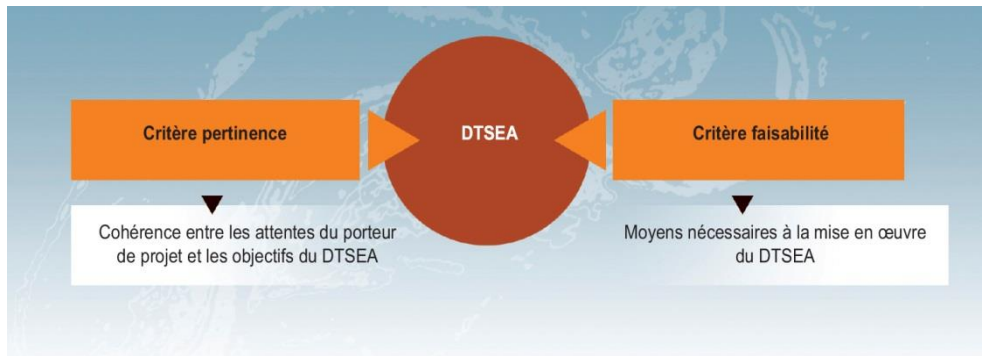


Figure 2. Les deux critères à remplir avant de se lancer dans la démarche DTSEA.

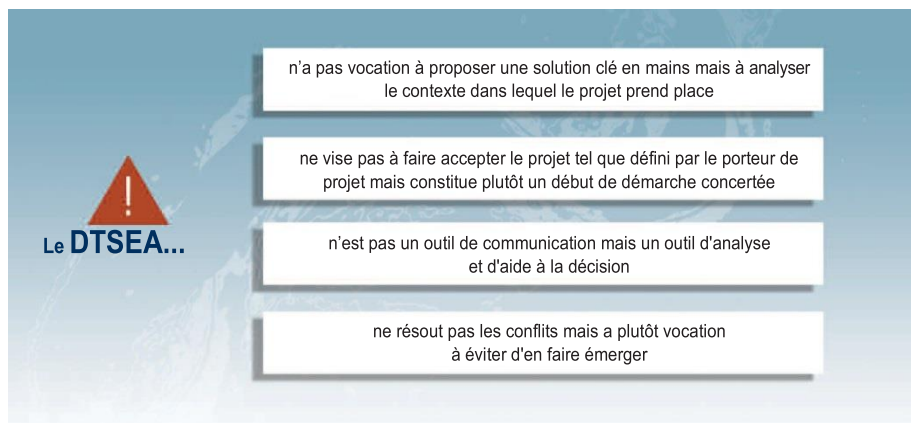


Figure 3. Ce que le DTSEA ne fait pas et ce qu'il fait!

2.1 - Utiliser le DTSEA à bon escient

Se poser les bonnes questions

Pour s'engager dans une démarche de DTSEA, la formulation des objectifs est une étape-clé qui conditionne la réussite du déroulement de la démarche. En effet, le DTSEA a été conçu pour répondre à des objectifs précis. C'est en fonction de ces objectifs qu'il a donc été testé et ajusté. La cohérence des objectifs du porteur de projet avec les objectifs du DTSEA constitue par conséquent un gage d'effectivité de la démarche.

La démarche DTSEA peut répondre à différents objectifs, les objectifs cités ici n'étant pas exhaustifs:

- acquérir des connaissances territoriales;
- orienter la conduite du projet;
- éviter les tensions;
- tester la pertinence de son projet,;
- tester la faisabilité du projet;
- impulser une dynamique territoriale autour du projet;

- développer la participation des acteurs concernés et intéressés par le projet ;
- favoriser les actions collectives autour du projet ;
- développer une vision stratégique du projet ;

- accompagner la mise en œuvre de la réglementation ;
- structurer la maîtrise d’ouvrage du projet ;
- déterminer des leviers d’actions.

Le tableau 2 montre des exemples sur des territoires tests.

2 **Pertinence des objectifs de DTSEA issue de certains terrains tests**

Objectifs	Opération de gestion	Pertinence	Terrain test
Acquérir des connaissances territoriales	aire d'alimentation de captage (AAC)	+++	Choué-Brossac
Identifier un portage local	Restauration	+++	Saint-Paul
Identifier les agriculteurs potentiellement ouverts à un changement de pratique	aire d'alimentation de captage (AAC)	---	PNR Vexin Français

Se poser les questions au bon moment

Pour faire ressortir ces objectifs, il convient de se poser un certain nombre de questions. C’est pourquoi il est essentiel que ces questions soient posées en amont du projet (Figure 4). En effet, la réalisation d’un DTSEA lorsque le projet est déjà enclenché perd de son sens et peut même le dévier de ses objectifs (Encart 1 page 6).

Le DTSEA doit à ce titre être perçu comme l’un des déclencheurs essentiels du projet. Il aide le porteur à penser son projet dans une dynamique intégrée construite à l’échelle du territoire. Il apporte des éléments de connaissance qui permettent de donner un sens territorial au projet. Si le projet technique est déjà défini, le DTSEA n’apportera aucun élément décisif et ne sera d’aucune utilité au porteur de projet.

Il convient donc de bien avoir en tête que la démarche DTSEA est avant tout une aide pour concevoir un projet et non pour le mettre en place.

Par exemple, pour accompagner au mieux la mise en place d’un plan d’action sur une aire d’alimentation de captage, le DTSEA doit, dans l’idéal, être envisagé après la délimitation du territoire mais avant ou concomitamment la mise en place des diagnostics techniques pour que les deux types de diagnostic s’articulent et que les objectifs, auxquels ils entendent répondre, se complètent (Figure 5 page 6).

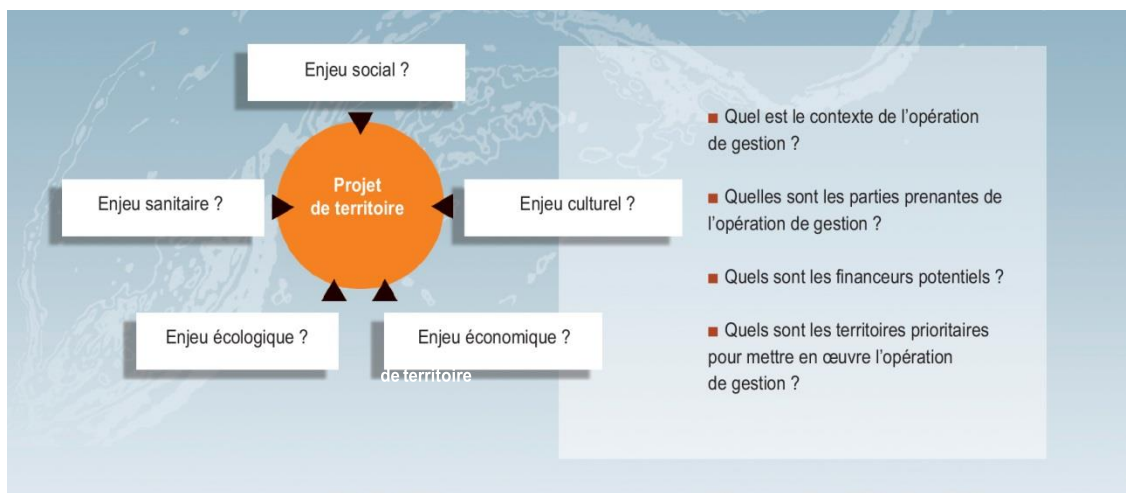


Figure 4. Exemples de questions à se poser avant de se lancer dans une démarche DTSEA.

L'exemple d'une démarche de diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs (DTSEA) entreprise trop tard

En 2017, une démarche DTSEA a été envisagée sur le territoire du Parc naturel régional (PNR) du Vexin Français. Un animateur captage venait d'être recruté par un collectif regroupant les collectivités du PNR Vexin ayant des captages à protéger. L'objectif recherché à travers l'utilisation du DTSEA était notamment d'apporter des éléments de connaissance sur le territoire et ses acteurs utiles au nouvel animateur afin qu'il puisse mettre en œuvre et prioriser des actions de protection de la ressource. Or, lors de l'examen préalable à la mise en place de la démarche DTSEA sur le territoire du PNR du Vexin Français, réalisé par l'AFB et l'OIEau, il a été constaté que plusieurs démarches de connaissances du territoire étaient déjà engagées via :

- n une étude sur les aspects du développement économique, social et culturel du PNR Vexin français conduite par un bureau d'études sur une partie du territoire ;
- n les diagnostics territoriaux des pressions et des émissions agricoles (DTPEA), initiés par la chambre d'agriculture et le département du Val d'Oise en phase de finalisation ;
- n des entretiens réalisés par l'animateur auprès de quelques acteurs du territoire à savoir principalement des agriculteurs présents sur les aires d'alimentation de captage et les élus des communes concernées ;
- n un diagnostic territorial du PNR en cours de révision.

Les besoins des porteurs de projet sur les aspects sociaux et économiques correspondaient davantage à une demande de structuration des données et de capitalisation des connaissances qu'à un diagnostic.

Ce type de contexte n'est pas adapté à la conduite d'un DTSEA. En effet, le projet de territoire était déjà trop avancé pour que la démarche DTSEA puisse être déployée. La démarche DTSEA aurait, dans un tel scénario, été détournée de ses intentions en ce sens où elle n'a pas vocation à cautionner une dynamique existante, ni à être utilisée pour organiser des données. De plus, les études qualitatives sur le terrain auraient été multipliées avec pour conséquence une démobilitation des acteurs, voire un épuisement susceptible de générer des tensions ou des conflits.

Ainsi, une mobilisation trop tardive qui plus est au milieu d'un processus déjà en cours est contre-productive pour le projet et non souhaitable pour garantir la légitimité d'un DTSEA et bénéficier de ses apports.

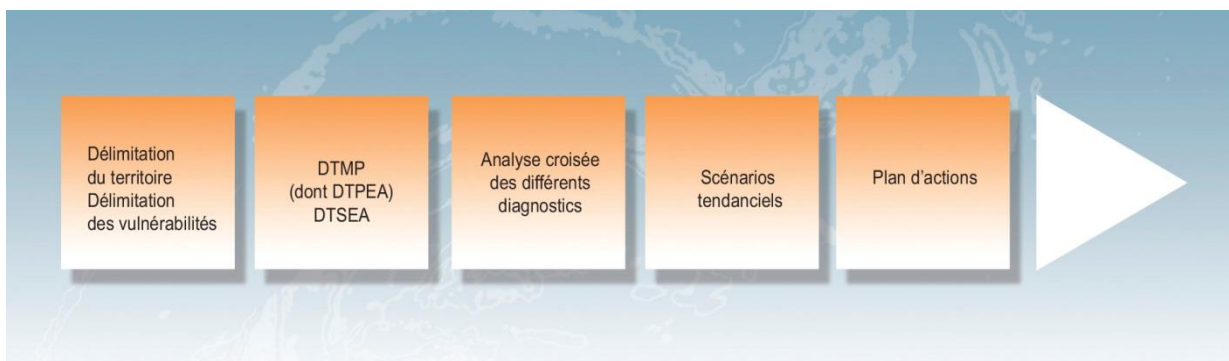


Figure 5. Mise en place du DTSEA dans le cadre d'une démarche de protection d'aire d'alimentation de captage.

DTMP : diagnostic territorial multi pressions

DTPEA : diagnostic territorial des pressions et émissions agricoles

DTSEA : diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs

2.2 - Vérifier la faisabilité de mise en œuvre et de suivi de la démarche

La conduite d'un DTSEA demande une implication importante à la fois de la personne en charge de la démarche mais aussi de son (ses) porteur(s) de projet.

La légitimité de la démarche est liée à celle du porteur de projet et à la personne qui en a la charge. Leur implication est importante à chaque étape du processus.

Elle s'inscrit dans le temps et prend la forme d'un engagement nécessaire à la conduite de la démarche.

Il est donc essentiel de bien dimensionner le DTSEA en termes de moyens humains et financiers (Encart 2) mais également en termes de disponibilités sur un temps plus ou moins long.

Un impact sur la conduite du diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs (DTSEA) : les moyens sous-estimés

Dans le cas de l'expérimentation du Couesnon, une animatrice a pris en charge la réalisation du DTSEA parallèlement au diagnostic écologique. L'étape préalable était prévue sur un mois, la caractérisation du territoire sur deux, celle des acteurs sur deux mois et la dernière phase sur deux mois également.

La première phase a été réalisée dans les temps. La deuxième a démarré avec un léger retard. Au bout de quelques semaines, l'animatrice s'est interrogée sur la poursuite du DTSEA. En effet, le temps dédié à la phase de caractérisation du territoire a été initialement sous-estimée et l'animatrice en charge du DTSEA a dépassé les délais envisagés dans le planning prévisionnel. La phase de caractérisation du territoire est consommatrice de temps car elle nécessite de prendre en compte des données quantitatives, de les compiler, de les organiser et de les structurer pour ensuite les traiter et les analyser. Plus le territoire est important, plus cette phase demande du temps. Les moyens humains ont dans cet exemple été sous-dimensionnés pour que cette étape puisse être conduite dans des conditions satisfaisantes.

Raccourcir la phase de caractérisation du territoire ou celle dévolue au terrain est un problème car cela revient à perdre des informations et de la connaissance qui seront utiles pour analyser les enjeux et révéler les freins et les leviers. Or, c'est précisément une plus-value du DTSEA. Du temps et des moyens doivent y être consacrés. Bien se poser la question des moyens lors de la phase préalable permet d'anticiper les éventuelles contraintes qu'elles soient temporelles (temps nécessaire à la collecte des données) ou matérielles (coûts des déplacements) ou de qualité (conduite des entretiens).

Dans ce cas et pour poursuivre le DTSEA, l'animatrice très motivée a résolu le problème en articulant la finalisation de la conduite du DTSEA avec la phase de terrain dédiée à la conduite du diagnostic technique. Ainsi, l'identification des personnes directement concernées par l'opération de restauration écologique, notamment les propriétaires riverains, a été réalisée pour le diagnostic technique, ce qui a facilité l'identification des acteurs et l'échantillonnage des personnes à interroger. Dans ce cas, l'articulation avec le diagnostic technique a pris tout son sens. Cela n'a pas nui au DTSEA mais cela aurait pu notamment entraîner l'abandon de la démarche et la perte de connaissances liées à cette caractérisation du territoire très importante pour la suite du projet.

Dimensionner le DTSEA: réalisation en régie ou par externalisation

La démarche DTSEA s'inscrit dans une opération de gestion et comme le diagnostic des pressions et des impacts, elle est susceptible d'être réalisée en régie, c'est-à-dire par les services affiliés au porteur de projet, ou par externalisation. Dans les deux cas, selon le dimensionnement du DTSEA, les moyens humains et matériels nécessaires peuvent être importants: par exemple, une vingtaine d'entretiens correspond à environ une vingtaine de jours de travail en bureau d'études.

Pour accompagner la personne en charge du DTSEA et la suivre, une gouvernance particulière et propre à chaque projet est à mettre en place. La gouvernance de la démarche implique de décrire le mode de management et le cadre organisationnel à instaurer. Elle peut s'appuyer sur un comité technique et/ou un comité de pilotage. L'implication du porteur de projet prend ici tout son sens et se manifeste notamment à travers la mise en place de ces comités (Figure 6).

La gouvernance est bien sûr à spécifier impérativement dans le cahier des charges en cas d'externalisation.

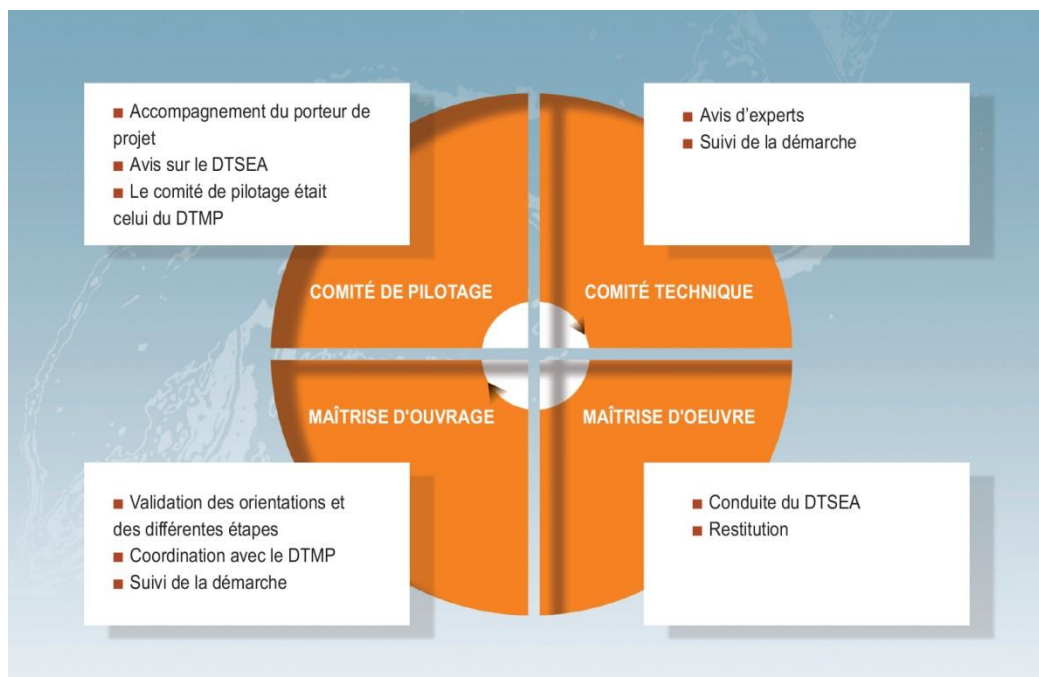


Figure 6. Exemple du système de gouvernance instauré pour le terrain test de Choué-Brossac.

DTSEA : diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs
DTMP : diagnostic territorial multi pressions
DTPEA : diagnostic territorial des pressions et émissions agricoles

Le temps

La démarche DTSEA demande du temps (Tableau 3). Il faut compter entre 3 et 6 mois d'un effectif à mi-temps. Mais ce temps souvent perçu comme « perdu » par les structures porteuses doit être appréhendé comme du temps « gagné », pour la suite.

Le porteur de projet ne doit pas perdre de vue que le temps de réalisation d'un DTSEA restera toujours nettement inférieur au temps qu'il faudra prendre pour par exemple résoudre un conflit.

3 Exemple de calendrier : le DTSEA du Saint-Paul

Tableau

	Jun 2016	Août / septembre 2016	Oct. 2016 / Février 2017	Mars/avril 2017	Septembre 2017
Étape préalable	■				
Caractérisation du territoire		■			
Caractérisation des acteurs			■		
Analyse				■	
Rédaction du rapport				■	■
Restitution					■

3 - Le DTSEA, une démarche méthodique pour agir en connaissance de cause

Agir en connaissance de cause suppose pour le porteur de projet d’acquérir un certain nombre de connaissances à la fois quantitatives et qualitatives sur le territoire et ses différentes dimensions notamment les acteurs qui l’habitent. Ces connaissances sont toujours présentes sur le territoire (Encart 3), bien qu’elles ne soient pas toujours faciles à appréhender.

Ainsi, un véritable travail de recueil, de sélection, de compilation et d’objectivation des données est à organiser:

- d’abord parce que toutes les données quantitatives ne sont pas identifiables pour le porteur de projet en un seul lieu. Il lui appartient alors d’organiser sa collecte des données en identifiant ses sources en déterminant au préalable ses critères de sélection;
- ensuite parce que, tout simplement, les données concernant le territoire ne sont pas toujours bancarisées, disponibles, voire accessibles gratuitement;
- enfin, parce que de nombreuses et importantes données qualitatives relatives aux territoires ne sont connues que de ceux qui, acteurs individuels ou collectifs, experts ou profanes, vivent le territoire et/ou vivent du territoire.

C’est l’ensemble de ces données qui, une fois agrégées, aident le porteur de projet à s’imprégner de l’ensemble des composantes et du fonctionnement du système d’action territorial dans lequel il inscrit son projet. Parmi ces composantes, deux doivent particulièrement retenir son attention: les territoires pluriels dans lesquels le projet s’insère ainsi que les motivations multiples des acteurs qui habitent ces territoires (Encart 4).

La démarche DTSEA a été conçue de façon à intégrer une pluralité de méthodologies et d’outils mobilisés par les sciences humaines et sociales susceptible d’accompagner l’action territoriale. L’objectif de la démarche est de les rendre accessibles au porteur de projet via une appropriation par la pratique, qui sera accompagnée par le guide à paraître.

Choué-Brossac: une caractérisation du territoire effectuée à partir de données publiques et accessibles à tous

Pour caractériser le territoire de Choué-Brossac (Poitou-Charentes), différents indicateurs ont été mobilisés. Les données statistiques sont issues majoritairement de deux organismes nationaux chargés de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques en France : l'Insee, pour les statistiques sociales et économiques (<https://www.insee.fr/fr/accueil>) et Agreste, pour les statistiques agricoles (<http://agriculture/>).

Par exemple, les indicateurs démographiques ont montré que le territoire avait la particularité d'être composé de nombreux hameaux autour du bourg et que la population était en augmentation constante sauf pour la commune de Lusignan. Par ailleurs, les populations des communes de Celle l'Evescault, Cloué, Marçay et Marigny-Chémereau sont principalement composées de jeunes ménages avec des enfants.

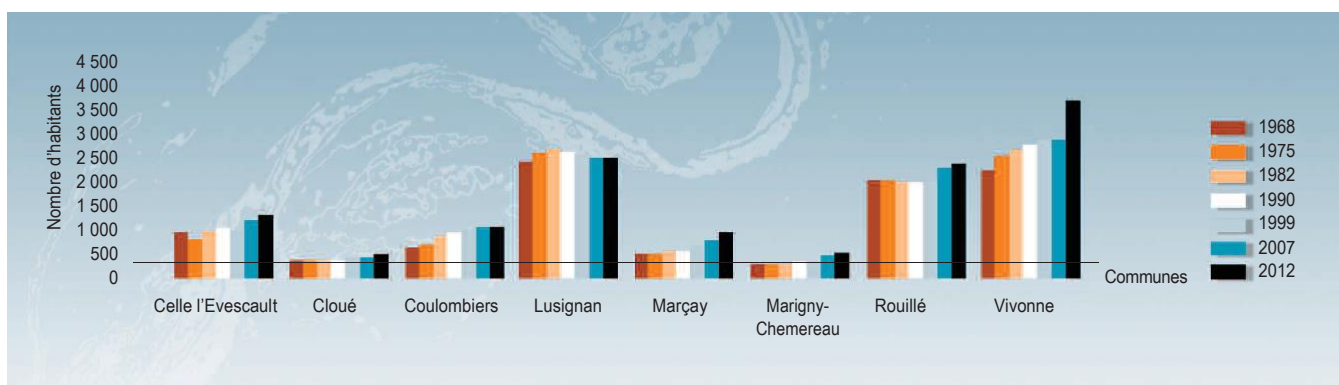


Figure 7. Croissance de la population totale des communes desservies par les captages de Choué-Brossac (1968-2012).
Source : Insee (2015)

Tous ces éléments ajoutés aux indicateurs liés à l'attractivité territoriale et aux indicateurs liés aux activités agricoles montrent que la proximité de Poitiers contribue à l'augmentation de la population sur les villes desservies en eau potable par le captage de Choué-Brossac, notamment avec l'arrivée de jeunes ménages urbains qui s'installent dans les communes et travaillent sur Poitiers. La population des communes desservies est en mutation avec l'arrivée des « urbains » et la diminution des « ruraux », natifs des communes desservies ou avoisinantes.

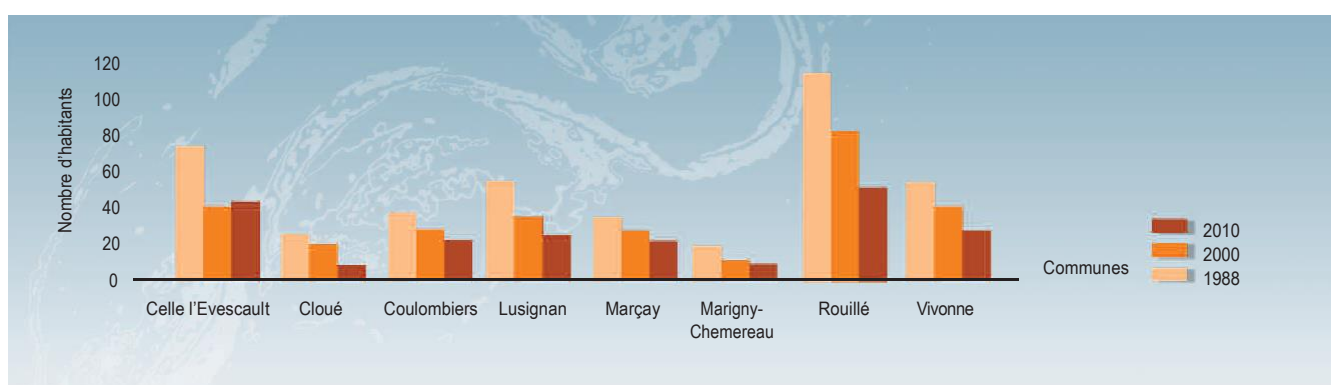


Figure 8. Évolution du nombre d'exploitations agricoles 1988-2010. Source : RGA/2015

La source de Ganties et l'établissement thermal de Ganties les Bains : l'exemple d'un recours aux entretiens qualitatifs pour identifier les territoires pluriels et les motivations multiples des acteurs autour du Saint Paul

Lors de l'observation de terrain des villages de Ganties et Couret (Haute-Garonne) et des différents entretiens conduits sur ces deux communes, la source de Ganties et les anciens bains sont apparus comme deux éléments imprégnant la vie de ses villages. Les quelques verbatim proposés ci-dessous reflètent la façon dont les bains et le ruisseau imprègnent différentes dimensions du territoire et la façon dont ils sont diversement perçus par les acteurs.

Les anciens bains apparaissent comme les témoins de l'histoire thermale de la région mais également de celle des grandes familles du Comminges.

Un propriétaire nous racontait par exemple : « Il y en a qui venaient en cure. Ça, ma mère, elle l'a vu quand elle était petite. Son père était boulanger. Ma mère portait du pain sur son dos et elle allait servir les gens des thermes qui étaient en cure. » (Entretien, Couret, 2017).

La relation voire l'absence de relation entre le ruisseau du Saint-Paul qui longe les sources thermales et les thermes est elle aussi ressortie des entretiens : « Le ruisseau traverse les sources thermales. Il n'y a jamais eu de lien de fait entre les thermes et le ruisseau. Ça aurait pu. Les sources indirectement réalimentaient le ruisseau. Les sources, c'est toujours entre Ganties et Couret. La source est sur Couret. Les thermes étaient sur Ganties. » (Entretien, Couret, 2017).

Or, les entretiens ont aussi montré que c'est à partir de la mise en lumière de cette relation entre la source sur Couret et les thermes sur Ganties que les tensions entre les villages sont nées, chacun revendiquant l'appartenance de la source et des thermes sur son territoire : « Chacun défend son bout de gras et chacun a sa version. Ganties dit que ce sont les thermes de Ganties et Couret dit que ce sont les thermes de Couret. Maintenant, on appelle ça les thermes de Couret-Ganties. » (Entretien, Couret, 2017).

Ils ont également permis d'identifier que l'enjeu principal était économique et que chacun des deux villages a bénéficié dans le passé de la réputation des bains et de son économie, ceci, alors même que l'établissement thermal, fermé en 1958, a toujours été privé. L'enjeu économique a été accentué dans les années 1980 lorsque le propriétaire qui en a hérité a vendu les sources et l'ancien établissement thermal à la société Vittel*. Un projet d'embouteillage de l'eau a alors été envisagé mais il a suscité les convoitises des deux villages qui n'ont pas réussi à s'accorder : « Il y a un enjeu de fierté du village. Il ne faut pas laisser à l'autre. » (Entretien, Couret, 2017).

« Le projet n'a pas été bien porté par les communes qui étaient concernées. Il n'y a pas eu d'entente. » (Entretien, Ganties, 2017).

Aujourd'hui encore les deux villages continuent à s'opposer. Si le village de Couret estime qu'à moyen terme la fusion avec Ganties est inévitable, le village de Ganties refuse toujours cette fusion : « Je suis opposée à la fusion de communes. Quel avantage de se regrouper entre communes ! Je n'y vois aucun avantage. Après, ils nous disent que oui. Mais tant qu'ils ne m'auront pas prouvé la chose. Non. » (Entretien, Ganties, 2017).

Ce sont ces mêmes visions qui impactent directement l'opération de restauration de la continuité écologique entreprise sur le Saint-Paul : « Quel est l'avantage de faire tout ça ? Voilà. Qu'est-ce que ça va apporter au ruisseau de Saint-Paul ? Rien. Le Saint-Paul, il coule très bien sur le domaine de Ganties jusqu'à Pointis. » (Entretien, Ganties, 2017). « On essaiera de soutenir les propriétaires riverains. Notamment, nous on avait poussé pour qu'il y ait un guide de bonnes pratiques. Ça nous paraît essentiel. » (Entretien, Couret, 2017).

Ces éléments ont pu être recueillis grâce au recours à des entretiens qualitatifs.

* <http://tourisme-aspet.com/wp-content/uploads/fiche-rando-otca-18.pdf>

4 - Étape 1. Caractériser les territoires pour penser le territoire fonctionnel

Le territoire est souvent appréhendé par le porteur de projet comme un bloc homogène, fréquemment cantonné aux périmètres du territoire physique d'intervention. Par exemple, pour le périmètre de Choué-Brossac (Poitou-Charentes), le territoire physique défini par le porteur de projet Eaux de Vienne-Siveer se limitait initialement aux communes desservies par les captages de Choué-Brossac.

En sciences humaines et sociales, le territoire est, en revanche, appréhendé comme un ensemble polymorphe. Le territoire est pluriel. Par territoire pluriel, il convient ici d'entendre, à des fins opérationnelles, la pluralité des frontières qui encadrent l'action. Ces frontières sont tantôt

géographiques, tantôt organisationnelles et tantôt identitaires. Il est, pour paraphraser A. Moine (2006), cette « polysémie savante » qui donne au territoire sa consistance, sa force, son originalité mais aussi ses multiples facettes et donc sa complexité. Cela suppose pour le porteur de projet de concevoir le territoire au-delà du territoire d'intervention.

La démarche DTSEA permet précisément la prise en compte de cette multi-dimensionnalité du territoire et de son histoire, à la fois unique et composite qui en charpente la mémoire (Loupsans, 2017).

4.1 - Leterritoire physique

Le territoire physique correspond au territoire géographique. Il constitue le plus souvent le périmètre géographique d'intervention: le tronçon du cours d'eau inscrit dans le bassin versant (Figures 9 et 10), le périmètre de protection de l'aire d'alimentation de captage (Figure 11).

Dans le cas du projet de restauration de la continuité écologique mis en place sur le ruisseau de Saint-Paul, le périmètre d'intervention initialement défini par les porteurs de projet et présenté comme tel pour la conduite du DTSEA correspondait aux périmètres physiques de l'opération de gestion (Figure 11). Ce périmètre est intéressant comme nous avons pu l'observer à plus d'un titre : il permet de saisir l'état général du cours d'eau (physique, chimique et biologique) et de recenser les ouvrages (avec leur histoire et le lien fort au territoire et au patrimoine) sur un périmètre donné.

Comme pour la conduite des diagnostics écologiques ou des diagnostics territoriaux des émissions et des pressions agricoles, le périmètre géographique, physique, sert de point de départ au DTSEA. Il n'est toutefois pas suffisant pour saisir les dynamiques territoriales qui, au-delà des déterminants écologiques, rentrent en jeu pour inscrire un projet dans un territoire

Le DTSEA amène donc, dans un premier temps, le porteur de projet à élargir le périmètre de diagnostic de façon à prendre en compte des enjeux territoriaux autres qu'écologiques. Le périmètre étudié s'élargit ainsi progressivement aux limites administratives des communes qui bordent le cours d'eau et aux activités sociétales, notamment sociales et économiques, qui en dépendent (Figures 12 et 13 page 14).

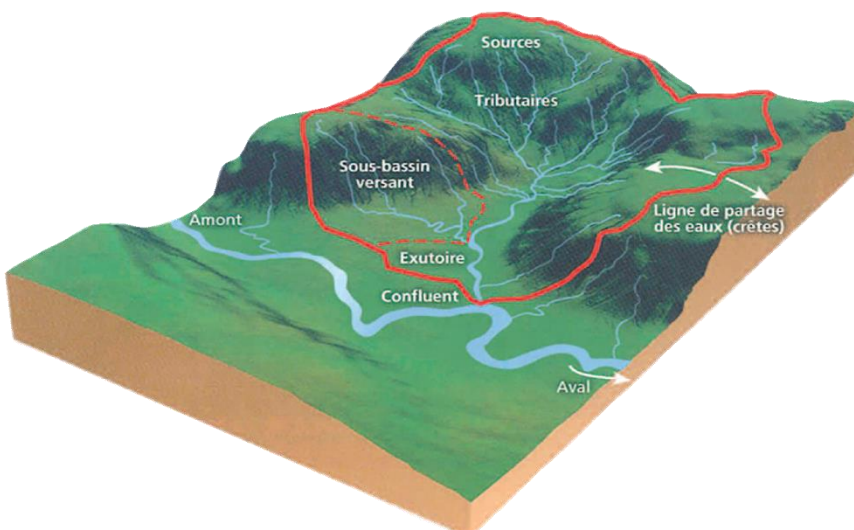
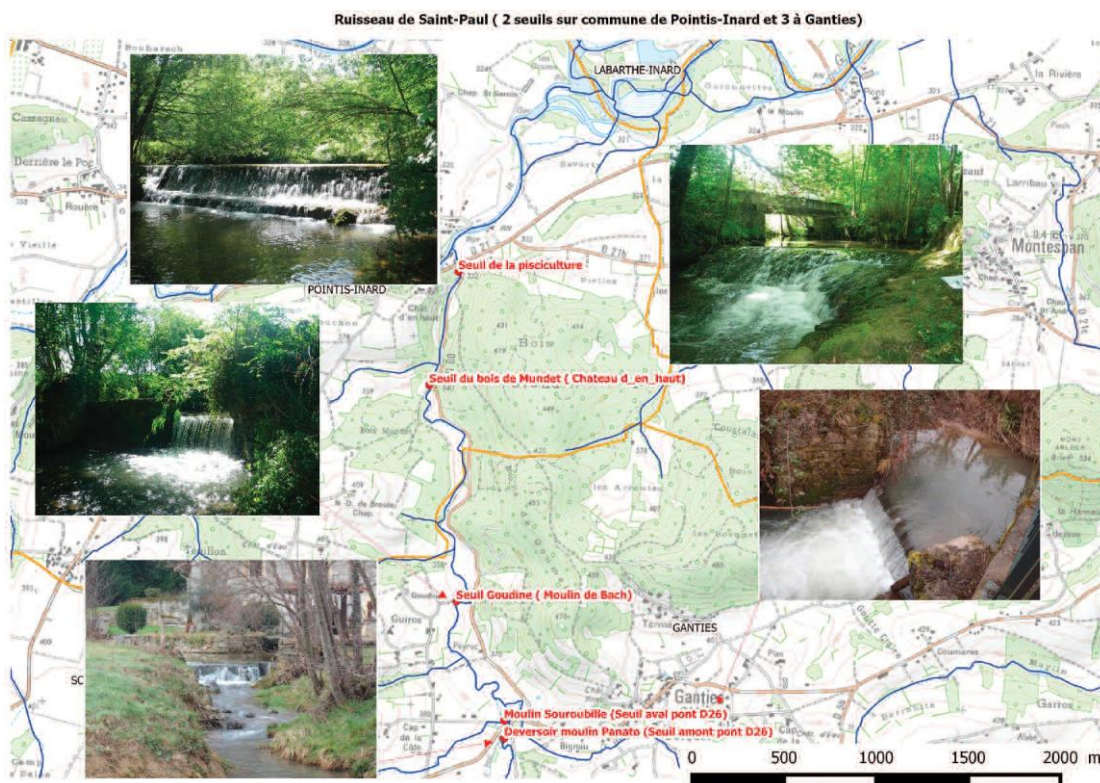
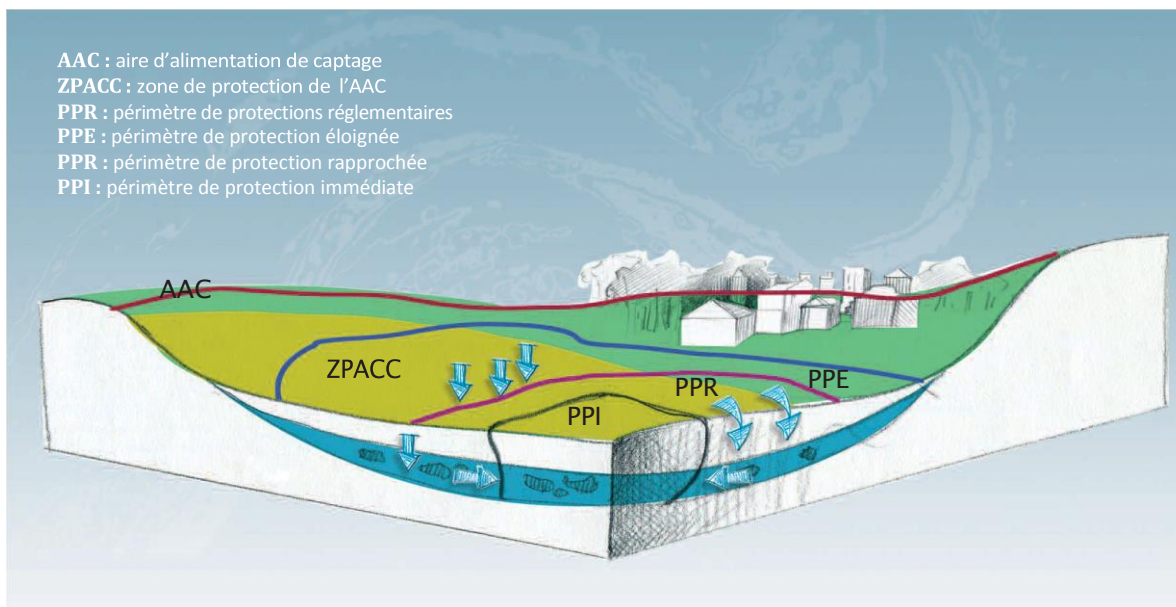


Figure 9. Périmètre géographique d'un projet de restauration écologique d'un cours d'eau.



© AFB

Figure 10. Un exemple de localisation géographique de tronçons.



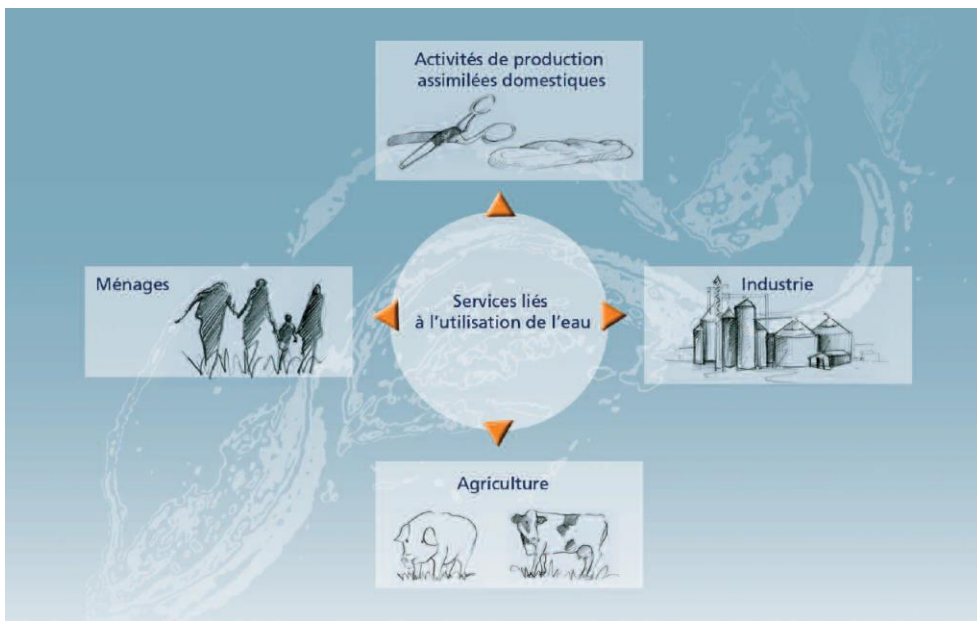
© B. Saurel

Figure 11. Périmètre géographique d'une aire d'alimentation de captage. D'après AERMC.

L'AAC correspond à la surface totale sur laquelle une goutte d'eau tombée au sol rejoindra le captage.

La ZPACC est l'ensemble des secteurs de l'aire d'alimentation de captage les plus vulnérables vis-à-vis des pollutions diffuses. Elle correspond à une échelle d'intervention réaliste pour améliorer la qualité de l'eau au captage. En fonction du type de captage et de son environnement, il peut y avoir une ou plusieurs zones distinctes.

Les PPR sont instaurés pour protéger le captage des pollutions accidentelles et ponctuelles. Leur rôle n'est pas de régler le problème des pollutions diffuses car les surfaces concernées ne le permettent pas.



© B. Saurel

Figure 12. Une représentation du territoire organisationnel d'après les activités économiques concentrées autour du cours d'eau. Extrait de Salvetti M., 2013.

4.2 – Le territoire organisationnel

Le territoire organisationnel correspond au territoire autour duquel s'organise, le plus souvent administrativement, les usages autour du cours d'eau ou du captage d'eau potable (Figure 13). Son étude permet de recenser et qualifier l'organisation des infrastructures telles que les réseaux de transport, les réseaux éducatifs et sportifs, les activités économiques, les concentrations démographiques, les lieux et modalités de résidence, etc. C'est notamment au cours de cet examen, que les outils de planification sont des

sources d'informations utiles pour apprécier la façon dont est aménagé le territoire et corrélativement à cela, la façon dont sont régis les usages. C'est également au cours de l'examen du territoire organisationnel que les dynamiques régissant les relations amont/aval et l'ensemble des dispositifs de solidarité territoriale informent sur les relations entre les territoires.

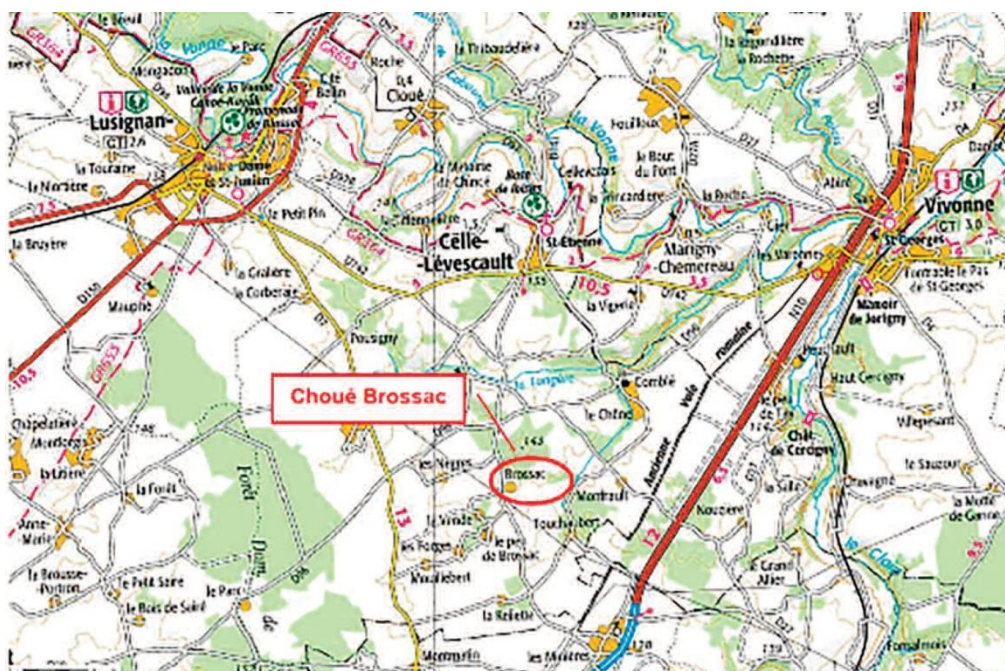


Figure 13. Plan de situation géographique des captages de Choué-Brossac. (Source : Géoportail).

C'est ce que révèle par exemple ce propos recueilli à l'occasion de l'expérimentation sur le cours d'eau du Saint-Paul (Haute-Garonne) auprès des propriétaires et des élus des communes intéressés par l'opération de restauration de la continuité écologique : « Le village de Couret est un petit village d'environ 200 habitants. Il y a encore quelques agriculteurs, en activité, il doit y en avoir 3 ou 4. Il y a une école où trois communes sont regroupées, environ 80 enfants. Au niveau activités, on a une pépinière d'entreprises, quelques artisans. La population est assez stable.

4.3 - Le territoire vécu

Que la nature de l'opération réalisée relève de l'ingénierie ne doit pas faire oublier que toute action territoriale est avant tout une action qui intervient sur des espaces aux frontières non étanches où vivent des hommes connectés avec les ensembles qui les environnent et entre eux. Un territoire est, en effet, nécessairement marqué par des caractéristiques sociales, politiques, économiques, culturelles, etc. C'est pourquoi il ne ressemble d'ailleurs à aucun autre. Le territoire est en effet à la fois l'expression et le marqueur d'une identité qui participe à son appropriation par les acteurs et qui donne du sens à leurs actions (Figure 14). Mais c'est aussi parce qu'il est source d'attachement et de sécurisation / protection individuelle et collective que tout changement suscite rapidement les passions et déclenche des conflits plus ou moins durables.

Il n'y a pas une grande croissance. Plutôt des résidences principales, quelques résidences secondaires mais ce n'est pas la majorité. Beaucoup travaillent à la sous-préfecture de Saint-Gaudens ou à la préfecture à Toulouse. » (2017)

Le territoire organisationnel ne permet toutefois pas de saisir les perceptions et les représentations de ceux qui vivent le territoire et qui en vivent. Seule la prise en compte du territoire vécu le permet.

Si le territoire physique et le territoire organisationnel sont des territoires pouvant être qualifiés de rationnels en ce sens où ils correspondent à des réalités organisées, objectivement saisissables, le territoire vécu est le territoire des émotions sues, perçues, vécues et transmises (Figures 15 et 16 page suivante). Il est le territoire du sensible et des sensibilités. C'est par exemple ce dont témoigne ce propriétaire interviewé à l'occasion de la conduite du DTSEA sur le ruisseau du Saint Paul : « L'histoire de la maison, c'est un ancien moulin à farine. Donc, j'ai des papiers qui remontent au 18^e siècle. On voit d'ailleurs une meule dans la pelouse. Ancien moulin à farine qui après a été transformé en scierie. Donc, mon grand-père était scieur. La scie qui est là, il l'a faite de ses mains. Quand il a arrêté, c'était le dernier scieur de long traditionnel du Comminges. Il a arrêté à plus de 80 ans. Je l'ai connu enfant. Je sciais le bois avec mon grand-père, là » (2017).



© B. Saurel

Figure 14. Une représentation du territoire vécu. Extrait de Loupsans D., 2017.

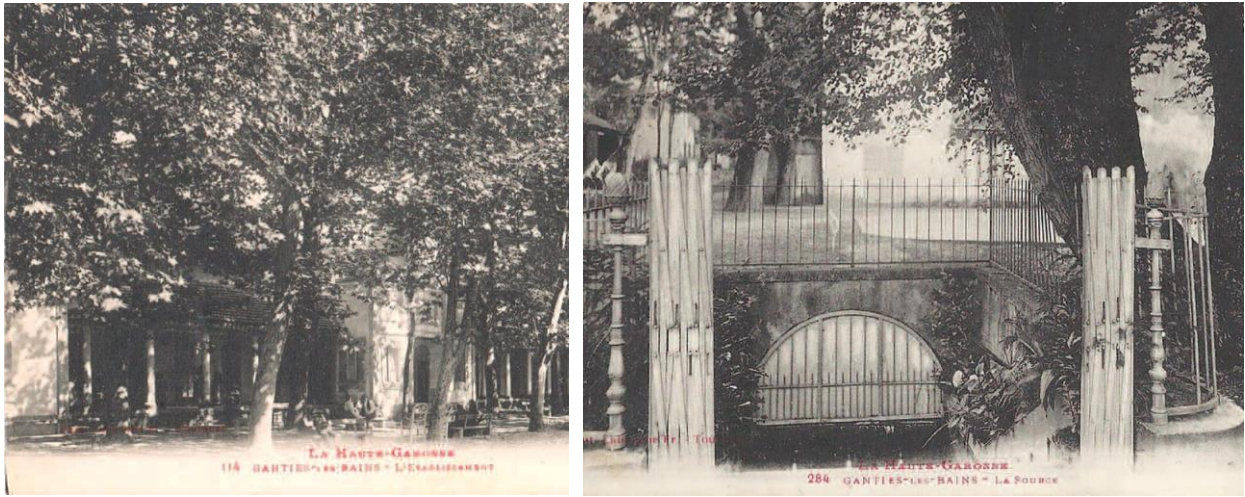


Figure 15. *Le territoire vécu de Saint-Paul.*

© A-P Mettoux-Petchimoutou



© A-P Mettoux-Petchimoutou



© A-P Mettoux-Petchimoutou

Figure 16. *Une représentation du territoire vécu de Choué-Brossac.*

Par conséquent, le territoire qu'il convient de prendre en compte pour la conduite d'un DTSEA est un territoire combiné que l'on peut qualifier de territoire fonctionnel. Le territoire fonctionnel est, comme l'y invite la démarche DTSEA, non pas un territoire qui s'impose au porteur de projet mais un territoire à chercher et à trouver. Il est propre à chaque cas d'espèce. Il se construit de façon à permettre l'articulation des dimensions spatiales et temporelles qui traversent le territoire dans ses différents horizons (Braudel, 1979). En effet, inscrire un projet dans un territoire, c'est l'inscrire dans l'histoire de ce territoire (Bouni, 2014). Le territoire étant pluriel, les histoires du territoire sont par définition multiples (Braudel, 1979).

Ainsi l'histoire du territoire géographique est une histoire au temps long qui relate une histoire quasi immobile, celle de l'homme dans ses rapports avec le milieu qui l'entoure alors que le temps de l'organisation sociale est celui de l'histoire des sociétés. Le temps des acteurs quant à lui rejoint l'histoire traditionnelle avec son cortège d'évènements qui marquent les esprits.

Il convient au porteur de projet d'identifier et de comprendre ces articulations pour s'appuyer sur une histoire commune fédératrice.

Le DTSEA en partant du territoire fonctionnel, c'est-à-dire du territoire qui permet la meilleure imbrication de ces éléments, accompagne ainsi le porteur de projet dans un premier travail stratégique qui consiste à penser la délimitation de son projet dans une acception finalement respectueuse des préceptes portés par le développement durable et tenant compte de l'histoire des territoires.

Il ne s'agit donc pas de compiler des chiffres, des données statistiques mais bien de donner du sens à ces données en fonction des objectifs de départ (Encart 5). Les contraintes, les leviers, les freins, les potentialités du territoire saisies dans leur complexité et dans leur multiplicité permettent au porteur de projet de mieux penser son champ d'actions.

Des données quantitatives pour la compréhension du territoire

Les données statistiques sont des sources d'information qui permettent de mieux appréhender le territoire et de proposer une photographie, à un moment donné, du territoire et de son évolution. L'utilisation de données statistiques est un exercice complexe qui nécessite la disponibilité de ces données et leur accessibilité. Mais le plus important réside dans leur agrégation, leur analyse et le croisement des résultats.

Sur le territoire du Saint-Paul, l'évolution des catégories de logement (Tableau 4) sur les communes desservies montre une tendance à la diminution du nombre de résidences secondaires et une augmentation des résidences principales. Cela traduit l'idée d'un renouvellement de la population habitant le territoire et donc d'une évolution profonde du territoire sur de multiples aspects (pouvoir d'achat, mode de vie, etc).

4 **Évolution des catégories de logement autour du Saint-Paul**

Tableau

Communes concernées	Résidences principales 2013	Résidences principales 2008	Résidences secondaires 2013	Résidences secondaires 2008
Couret	96	84	26	30
Estadens	229	209	98	102
Ganties	130	119	46	48
Pointis - Inard	388	360	52	34
Soueix	261	238	70	56

Les grandes familles propriétaires des maisons villageoises délaissent progressivement leur patrimoine qu'elles avaient transformé en résidences secondaires, soit en louant leur maison, soit en les vendant à de nouveaux arrivants. C'est ainsi qu'un des propriétaires confirme cette tendance : « Il y a beaucoup de nouveaux habitants, des habitants qui passent. Il y a beaucoup de maisons qui se louent ce qui fait que c'est un village assez animé. Mais il n'y a pas beaucoup de vie communale. C'est un village qui a du monde, dont les gens travaillent, sont en activité. Ils travaillent dans le secteur ou à Saint-Gaudens. Il y en a même qui travaillent jusqu'à Toulouse. Il y a beaucoup de gens qui habitent ici. Le cadre est agréable, les loyers sont moins chers. La population a changé dans le canton. C'est toujours rural mais les gens sont de moins en moins liés avec l'activité agricole. » (2017)

5 - Étape 2. Caractériser les acteurs pour les connaître et les reconnaître

La caractérisation des acteurs est une étape indispensable pour donner une dimension stratégique aux projets. Elle reste cependant trop souvent confondue voire réduite à un simple travail d'identification des acteurs.

La phase d'identification des acteurs est bien évidemment une première étape essentielle. Elle permet de lister les acteurs directement concernés par le projet (Figure 17). Or, ce travail d'identification n'est tout d'abord ni un gage

de mobilisation de tous les acteurs concernés par le projet, ni le moyen de veiller à l'implication des acteurs intéressés par le projet (Narcy, 2013). Ce sont pourtant ces derniers qui, bien que souvent oubliés, parce que ne faisant pas partie des cercles de travail traditionnels de ceux qui les identifient, sont décisifs pour les suites données au projet.

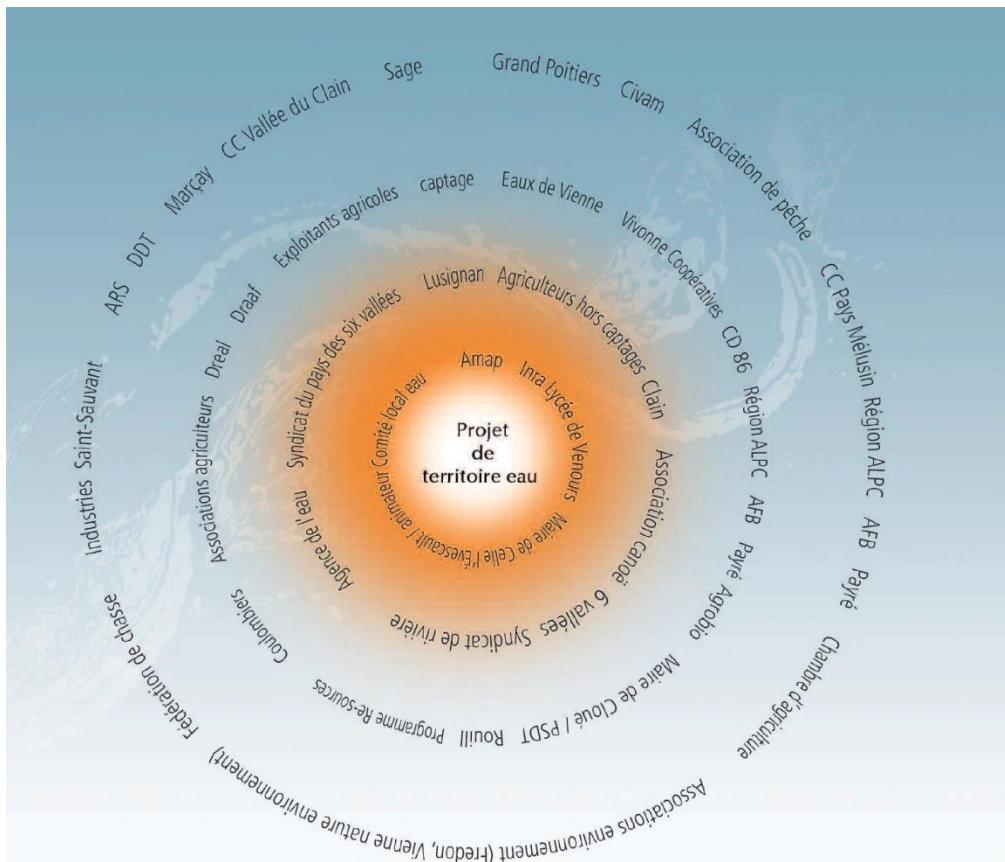


Figure 17. Un exemple de recensement: les acteurs du captage de Choué-Brossac.

De même, la seule identification des acteurs n'est pas suffisante pour connaître les acteurs et se saisir des relations multiples qu'ils entretiennent entre eux. Elle est enfin encore moins suffisante pour comprendre leurs arguments et justifications et y répondre de façon rassurante et convaincante.

Seule une analyse fine et poussée dite de caractérisation des acteurs, telle que celle qui est intégrée dans la démarche DTSEA, le permet. Cette analyse est indispensable notamment pour comprendre les prises de position des différents acteurs face à un projet de territoire dont ils ne saisissent pas toujours les

enjeux de prime abord et que le porteur de projet doit s'attacher à rendre accessibles.

La phase de caractérisation des acteurs correspond à un véritable travail de classification, des acteurs largement éprouvé par les sciences sociales notamment dans le champ de l'analyse stratégique. L'idée consiste à prendre le temps de comprendre les jeux d'acteurs existants sur un territoire de façon à mieux anticiper un certain nombre de comportements et ainsi mieux intégrer et répartir les acteurs associés à la démarche.

5.1 - Impliquer les acteurs, tous les acteurs mais que les acteurs

En sciences humaines et sociales, un acteur peut être défini comme une entité sociale - individu, groupe, lobby...- investie d'une intériorité subjective - histoire, vécu...- (identité) dotée d'une capacité d'action propre, autonome (marges d'action) et possédant une compétence intentionnelle stratégique (intentions), de nature à influencer les autres (interactions) en termes de décision et de comportement. Le concept d'acteurs a un avantage :

il permet une passerelle aisée entre les différentes disciplines souvent mobilisées pour la mise en œuvre de projets environnementaux (comme habitants/géographie, actifs/économie, individus/sociologie, citoyens/science politique, communauté/anthropologie, etc.). Mais il a aussi de forts inconvénients puisqu'il nourrit toutes les ambiguïtés possibles (notamment la confusion acteur/agent ; acteur/actant...) (Figure 18).

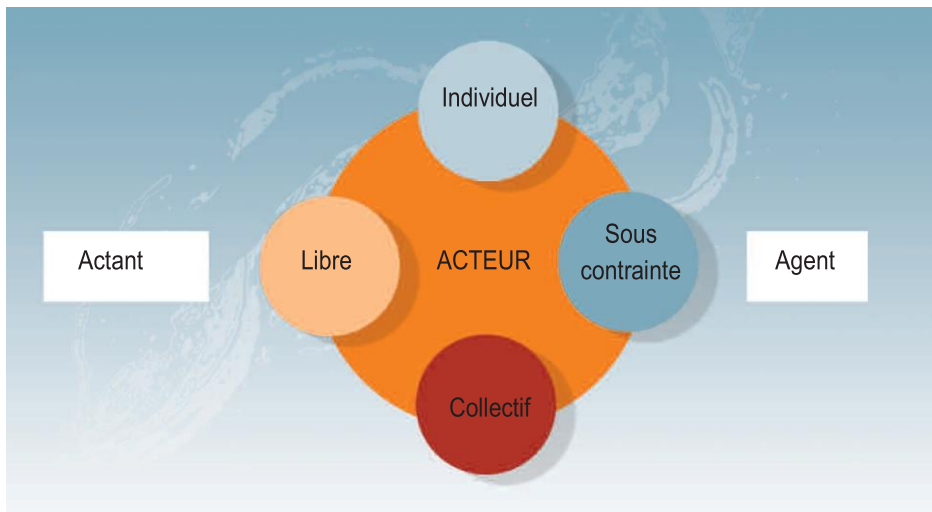


Figure 18. Le dilemme de l'acteur en sciences humaines et sociales.

Un actant est une entité sociale dotée d'une marge de manœuvre très forte en sa position de concepteur (par ex. : le législateur). Un agent est une entité sociale sous contrainte (normative, structurelle, organisationnelle...). Il ne peut agir que dans un cadre particulier. Un acteur se situe entre les deux. C'est justement parce qu'il joue en permanence entre ces différentes forces (liberté/contraintes; individuel/collectif) qu'il est acteur. L'acteur se situe à la charnière de ces deux entités (actant/agent) et en fonction des situations et de la façon dont il va avancer dans le jeu d'acteurs, il accroîtra sa liberté d'action jusqu'à parfois flirter avec la conception ou au contraire réduire ses marges de manœuvre. C'est ce dernier point que la démarche DTSEA met en lumière et permet de dépasser.

En effet, il est courant d'entendre les porteurs de projet manifester leur incompréhension face à la sur-représentation de certains acteurs autour d'un projet, voire la passivité ou le faible poids de certains acteurs sur le cours des choses. Ce type de déséquilibre est une donnée que le porteur de projet est amené à anticiper et prendre en

compte dès le départ. Elle s'explique par le fait que l'acteur est en réalité un acteur social dont le comportement n'est saisissable que si l'on appréhende son environnement au sens large du terme, c'est-à-dire le système dans lequel il évolue et agit. Ceci revient à dire que l'acteur dispose de plusieurs composantes que l'environnement dans lequel il évolue va plus ou moins contraindre (motifs, représentations, normes, etc).

L'acteur est donc celui qui a la capacité d'agir mais de façon plus ou moins contrainte en fonction de la « casquette » avec laquelle on le mobilise, du moment où on le mobilise, de l'endroit où on le mobilise, avec qui on le mobilise et de ce pourquoi on le mobilise.

C'est parce que le porteur de projet doit en avoir conscience que la démarche DTSEA intègre cette dimension dans sa deuxième phase.

5.2 - Connaître les acteurs pour les reconnaître

Le DTSEA a pour vocation d'aider le porteur de projet à saisir les composantes essentielles de l'acteur à savoir (Figure 19) : son identité, ses marges de manoeuvre, ses interactions et son intentionnalité.

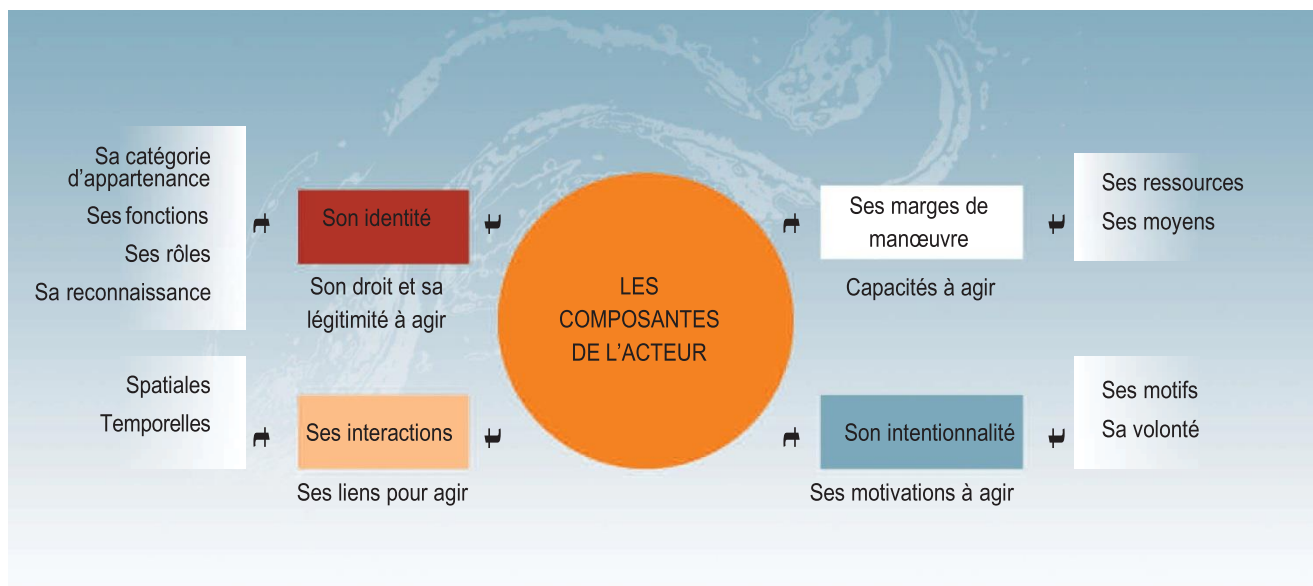


Figure 19. Les composantes de l'acteur.

L'identité

L'identité de l'acteur est l'élément qui fonde le droit et la légitimité à agir d'un acteur.

L'identité d'un acteur relève de plusieurs attributs qui se complètent l'un l'autre à savoir : sa catégorie d'appartenance, ses fonctions, son rôle, son pouvoir. Ces attributs marquent ce pourquoi il est reconnu par les autres.

La catégorie d'appartenance de l'acteur est assez simple à déterminer : scientifiques, gestionnaires, acteurs économiques, référents, décideurs, usagers, experts, grand public... sachant qu'un même acteur peut, bien entendu, faire partie de plusieurs de ces catégories.

Ainsi M. R., porte différentes casquettes: « Je suis adjoint voirie, urbanisme. Je suis délégué du syndicat d'eau. Je fais partie du comité local de Lusignan.Je suis surtout apiculteur. » (entretien Choué-Brossac, 2017)

L'avantage de cette classification c'est d'être simple à réaliser. Elle ne permet toutefois pas un travail analytique de profondeur.

Pour aller plus loin, il est possible de classer les acteurs par rapport à leurs fonctions et à leurs rôles.

Cette modalité de classification permet d'aller plus loin dans la réflexion dans la mesure où elle invite son utilisateur à s'interroger sur la pertinence à mobiliser tel ou tel acteur en vertu à la fois des missions qui lui sont attribuées et du rôle qui lui est personnellement conféré pour leur mise en œuvre.

Pour les acteurs collectifs, la fonction d'un acteur est reconnue juridiquement et institutionnalisée c'est-à-dire actée dans le statut même de la structure. Les acteurs collectifs peuvent en remplir plusieurs. Il s'agit de ce pourquoi la structure existe mais aussi de ce vis-à-vis de quoi elle rend des comptes (planification, financement, maîtrise d'œuvre...). Ce travail de classification est plus complet mais il nécessite un travail à partir des organigrammes et statut des acteurs collectifs.

Par exemple, un agent de la DDT se définit ainsi: « La DDT est avant tout un instructeur administratif de dossiers et un “valideur”(sic) de solutions techniques. » (entretien Saint-Paul, 2017)

Pour remplir ses fonctions et jouer son rôle d'acteur, la structure emploie des agents assignés à des rôles précis qui permettent l'accomplissement de ces fonctions. Le rôle renvoie au poste occupé par chacune des entités individuelles composant la structure et à leurs activités (information, animation, etc.). C'est de ces deux éléments (fonctions et rôles) que l'acteur collectif tire son pouvoir à agir, sa légitimité à agir et/ou son intérêt à agir (Figure 20).

Pour les acteurs individuels, ce sont très souvent les entretiens qui permettront de connaître les rôles et fonctions que s'attribuent ou qui sont attribués par les autres à un acteur. Par exemple, lors des entretiens sur le Saint-Paul, les propriétaires se définissent en deux catégories: les héritiers « Ces trois moulins nous appartenaient. » et les non-natifs: « Je suis propriétaire de ce moulin que depuis 1999. C'est un bien que j'ai acquis parce que j'avais mon travail à proximité. »

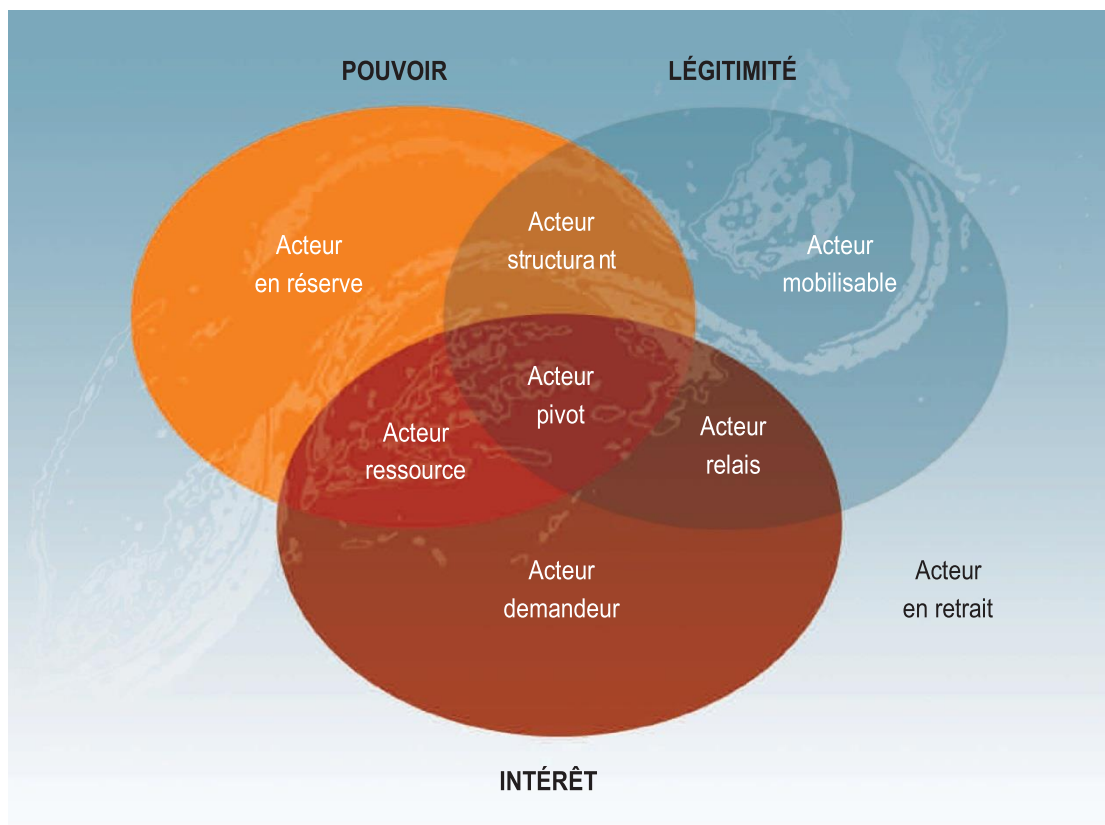


Figure 20. Les fondements de la capacité à agir des acteurs. D'après Brullot, projet Comethe, 2009.

Les marges de manœuvre

Les marges de manœuvre de l'acteur tiennent principalement à ses moyens d'actions, à ses ressources tant humaines, matérielles que financières. Elles sont variables dans le temps et dans l'espace.

L'intentionnalité

L'intentionnalité de l'acteur résulte de ses motivations et de sa volonté. En reprenant la distinction faite par Wundt (1886) qui différencie la volonté organique (guidée par le plaisir, l'habitude, la mémoire et le passé) de la volonté réfléchie (raisonnée, intéressée et tournée vers l'avenir), il est possible d'étudier les intentionnalités de l'acteur. Chaque acteur dispose en effet d'un cadre cognitif à travers lequel il regarde le monde (Figure 21).

Ce cadre cognitif se confectionne au fil du temps à travers le vécu, les formations, les rencontres et les expériences personnelles et professionnelles de l'individu. La compréhension des motivations de chaque acteur est un élément indispensable pour instaurer un réel dialogue avec eux et les sensibiliser aux enjeux du projet via des éléments qui font écho à ce qui les motive (Figures 22).



© B.Saurel

Figure 21. Une représentation des différences de perceptions entre acteurs.

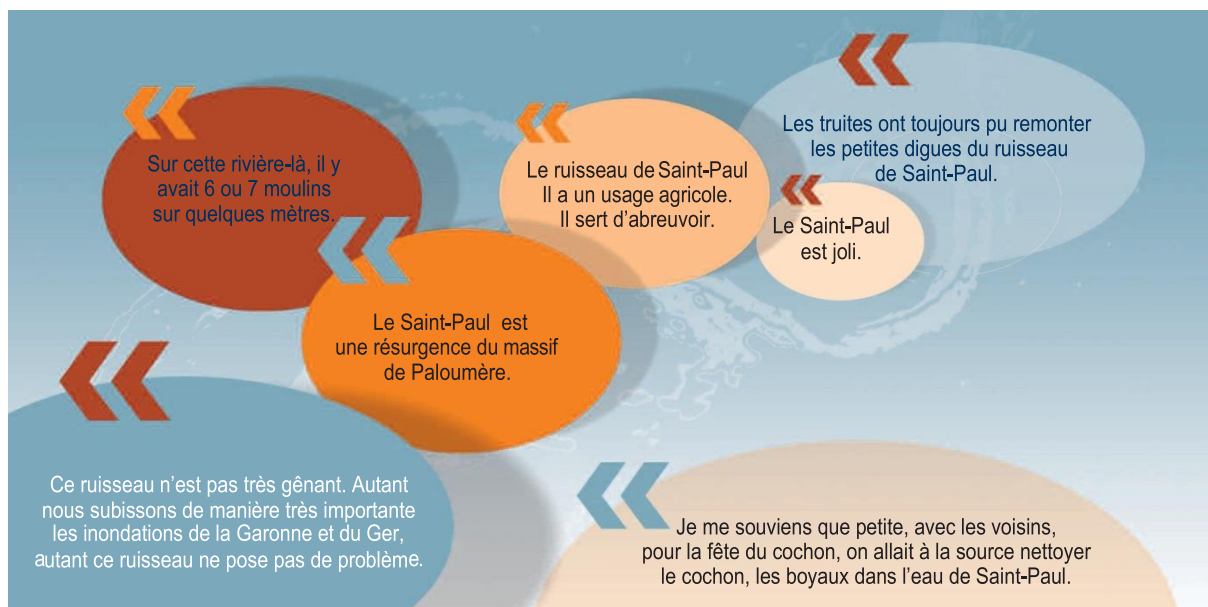


Figure 22. Représentations variées du Saint-Paul par les propriétaires de seuils et les élus.

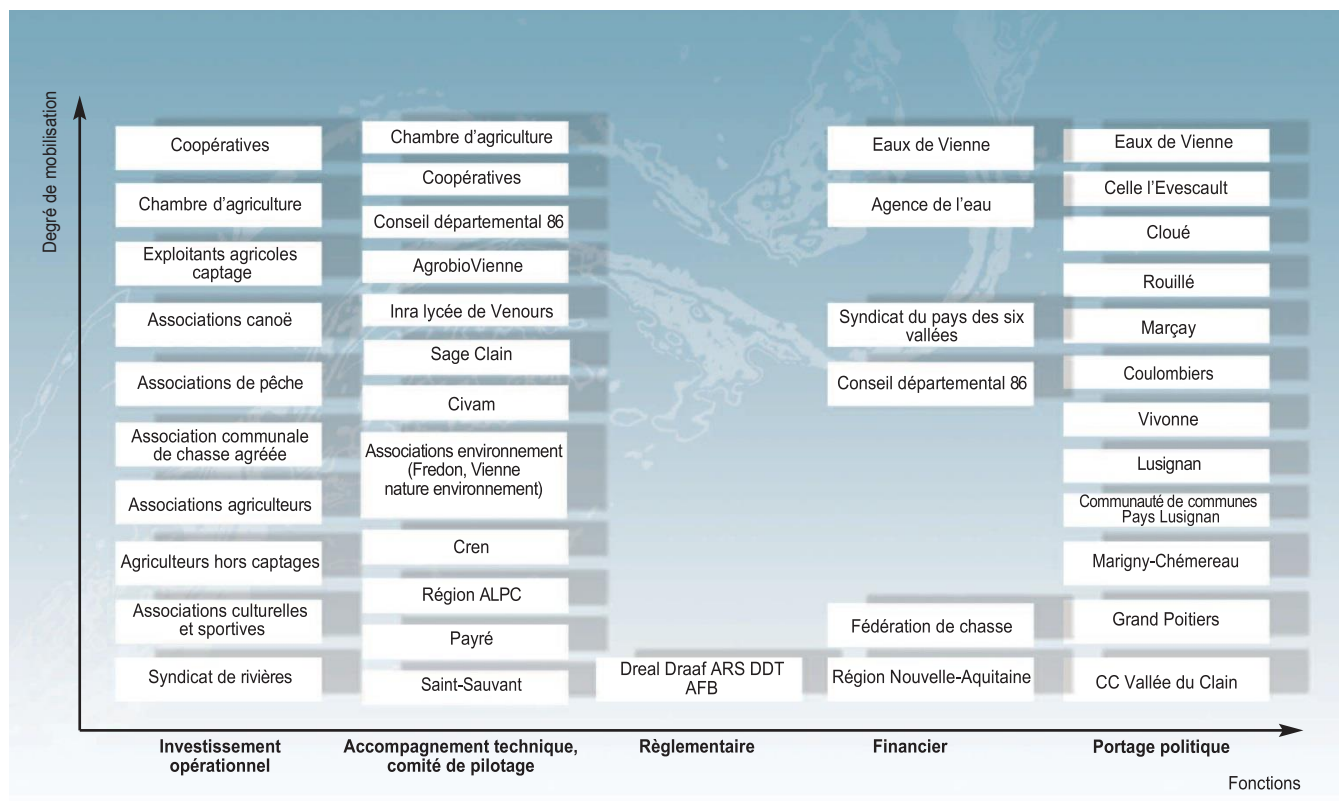


Figure 23. Cartographie des acteurs du territoire selon leurs fonctions et degrés de mobilisation. Terrain de Choué-Brossac.

Les interactions

Les interactions temporelles, spatiales et sociales qu'un acteur tisse avec les autres sont également un indicateur important pour connaître un acteur. En effet, l'idée que l'on se fait d'un projet résulte d'une construction individuelle qui est conditionnée par le système relationnel dans lequel nous évoluons (culture professionnelle, etc.).

Ce système relationnel est marqué par deux éléments caractéristiques des comportements observables dans le cadre de la mise en œuvre des projets de gestion dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. C'est pourquoi l'on dit en sciences humaines et sociales que les faits socio-aux résultent du jeu des interactions sociales. L'étude de ces interactions sociales révèle notamment les processus d'imitation qui naissent des liens que les acteurs tissent entre eux. Ces processus d'imitation que le philosophe Gabriel Tarde (1979) considère comme le principe fondamental du fait social explicitent le processus par lequel chaque acteur, qu'il soit individuel ou collectif, reçoit des autres des idées, des représentations qu'il s'approprie lorsqu'il les juge bonnes. Il les rejette lorsqu'au contraire elles ne font pas sens pour lui. Ces processus d'imitation

révèlent aussi au sens d'Erving Goffman (1973) des rituels d'interaction mis en œuvre par les acteurs pour « garder la face » en se conformant aux idées et pratiques des personnes qui les entourent.

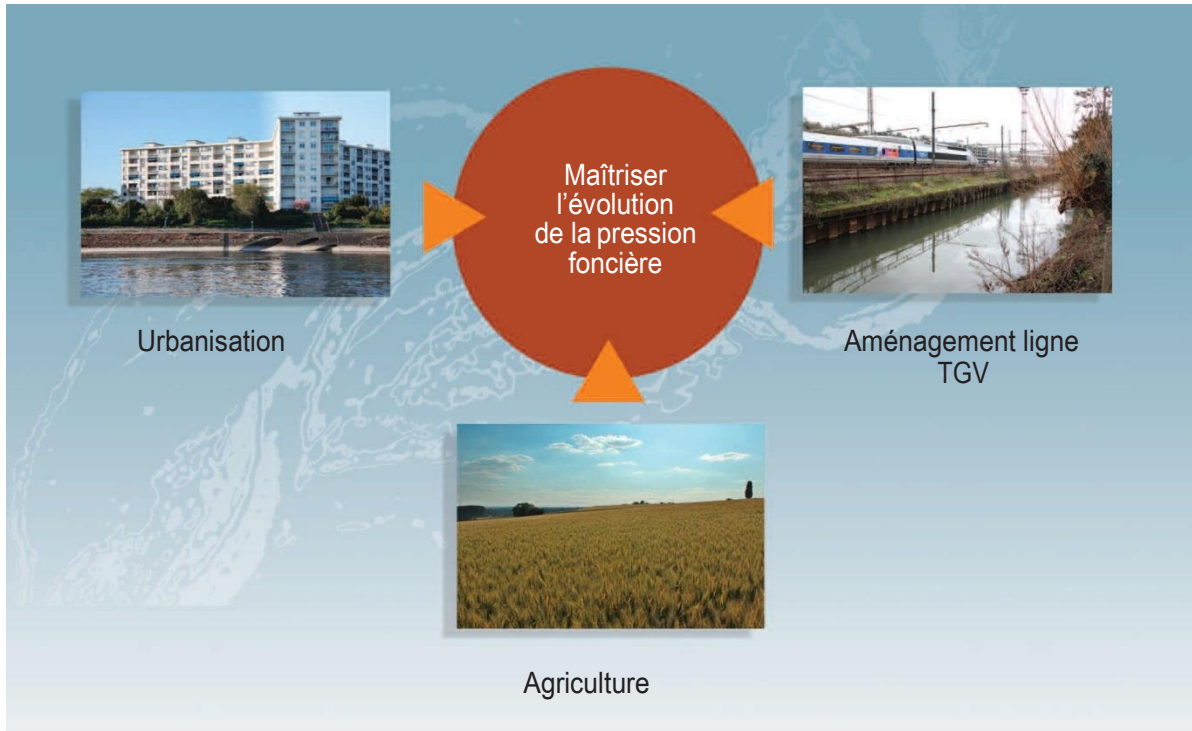
Ce sont ces quatre éléments (identité, marges de manœuvre, intentionnalité, interactions) qui, pris ensemble, vont permettre au porteur de projet de connaître les acteurs et le cas échéant de les caractériser afin de les mobiliser de façon effective.

Dans un DTSEA, la phase de caractérisation des acteurs permet par conséquent d'acquérir une représentation stratégique des jeux d'acteurs (Figure 23).

6 - Étape 3. Analyser, restituer et évaluer la démarche

L'analyse des données issues des caractérisations du territoire et des acteurs est utile pour appréhender les enjeux de ce territoire, les partager et tenter de construire collectivement le projet de territoire. La détermination des

enjeux permet de formaliser les dynamiques en cours et leurs effets en des termes social, culturel, économique, environnemental... et de mettre en exergue la complexité territoriale dans laquelle le projet s'insère (Figure 24).



M. Bramard – AFB

Figure 24. Un exemple d'enjeu sur le territoire de l'AAC de Choué-Brossac.

6.1 - La mise en lumière des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces du territoire (Afom)

La matrice dite Afom est une grille d'analyse qui combine les freins (menaces, faiblesses) et les leviers (atouts, opportunités) (Figure 25).

L'objectif de cette matrice explicative est de permettre de prendre en compte les facteurs internes et externes qui influencent le projet et d'examiner leurs relations. Est-ce que telle menace pour le projet peut être contrebalancée par telle opportunité d'action? Est-ce que ce point faible peut renforcer la menace qui pèse sur le projet? Voici le type de questions que la démarche DTSEA amène ici à se poser.

Cet outil synthétique reprend les éléments essentiels des phases précédentes qui dessineront les priorités du projet. Cette analyse permet d'émettre / d'élaborer des recommandations et des orientations stratégiques?

Elle sert d'assise à la restitution qui constitue une étape clé de la démarche DTSEA. Souvent négligée, la restitution est une étape essentielle dans la démarche parce qu'elle inscrit le DTSEA dans une conduite collective. La restitution est, en effet, avant tout un moment de partage et d'échange. Elle peut impacter la suite du projet.

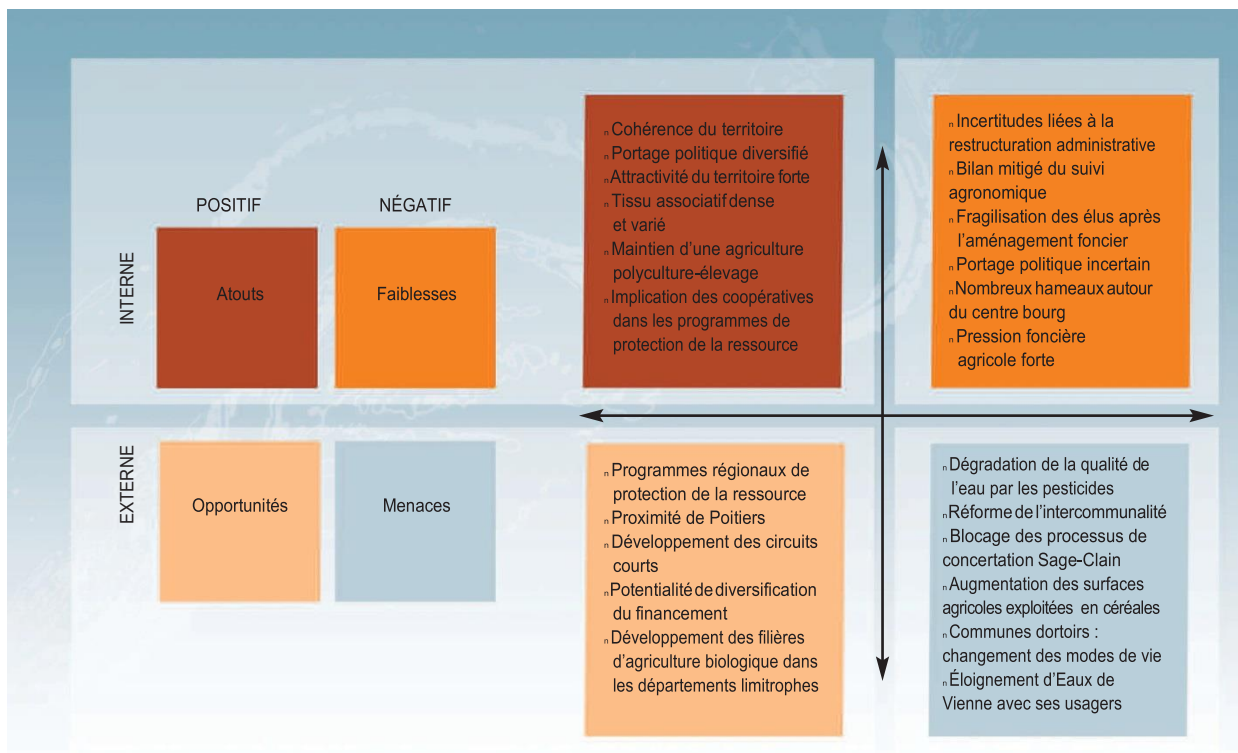


Figure 25. Analyse des "atouts, faiblesses, opportunités et menaces" (Afom) : l'exemple de Choué-Brossac.

6.2 - La restitution des résultats de la démarche, un moment d'échange entre acteurs

Les liens préalablement tissés durant la phase de caractérisation des acteurs participent à des liens de connaissance et de reconnaissance entre acteurs. Si le DTSEA n'est pas une démarche participative, il représente un premier palier d'échanges sur lesquels le porteur de projet peut prendre assise pour lancer une dynamique collective .

Il vise à rencontrer les acteurs et à les réunir. À cet effet, il instaure un premier degré d'information (dire) et de consultation (entendre) qui seront précieux pour la mise en place par la suite d'un processus de négociation ou de concertation (Narcy 2013) durant la réalisation du projet (Chemery *et al.*, 2019). Partage et réciprocité de l'échange sont les deux axes centraux de la restitution (Encart 6).

Réunion de restitution du DTSEA sur le Saint-Paul : un apprentissage collectif

Une réunion de restitution du DTSEA sur le projet de restauration du Saint-Paul a eu lieu en septembre 2017. L'enjeu principal de la restitution était d'identifier les éléments susceptibles de créer une dynamique autour du projet et de poser les premiers jalons de sa mise en œuvre. C'est à cette occasion qu'ont été présentés les principaux acteurs interrogés lors de la phase de caractérisation des acteurs. Un débat a suivi la présentation des principaux résultats du DTSEA. Les échanges entre les propriétaires, les services de l'État et la Fédération de pêche ont porté sur la qualité de l'eau, la baisse des effectifs piscicoles et les solutions pour retrouver une rivière de bonne qualité. Progressivement, la possibilité d'envisager une action collective a émergé. Les propriétaires ont exprimé leurs doutes et ont partagé leur expérience de la rivière tandis que les experts techniques apportaient des éléments de compréhension et de connaissance sur les enjeux de la continuité écologique.

Conclusion

Le diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs est une démarche, qui permet d'améliorer la connaissance qu'on peut avoir des territoires et des acteurs et donc de renforcer, consolider notre capacité à agir de manière pertinente sur le territoire.

Lorsqu'il est préconisé à des fins de préservation et de restauration du bon état des eaux, le DTSEA permet de respecter l'état de bon fonctionnement du territoire d'intervention et participe à la mise en œuvre d'une gestion intégrée à l'échelle du territoire.

Cette démarche a été testée, sur un certain nombre de territoires différents, ce qui a permis de la rendre plus pertinente et opérationnelle. Un guide méthodologique est en cours de rédaction.

Ce guide se composera d'un socle de base qui présentera, de façon détaillée, les différents éléments de chacune des étapes évoquées et d'un système de fiches qui (par un jeu de couleurs et de pictogrammes) permettra d'adapter la démarche à la situation donnée (opération de gestion, objectifs recherchés etc). Les fiches pratiques porteront notamment sur l'acquisition et le traitement des données qualitatives et quantitatives, ainsi que sur les méthodes et les instruments pouvant être mobilisés pour la conduite d'un DTSEA. Ce guide devrait être accompagné de cycles de formation mais aussi de journées de transferts bénéficiant de l'appui d'acteurs relais locaux. L'ensemble « guide et formation » est élaboré avec l'appui d'un comité de pilotage et d'un comité de relecture intégrant des utilisateurs finaux (bureaux d'études, collectivités territoriales, services de l'État et leurs établissements publics, etc.)



Bibliographie

- n Actéon, les agences de l'eau, MEDDE, 2013. Guide pratique pour la mise en œuvre d'analyses socio-économiques en appui à l'élaboration de sage et de contrats de rivières.
http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/guide_economie_version_finale_juin2013.pdf.
- n AELB, 2011. La Région Bretagne et le département du Finistère, Diagnostic socio-économique Sage de la baie de Douarnenez et plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes.
- n AESN, 2010. Élaboration d'une méthodologie pour le lancement et le suivi des diagnostics socio-économiques des territoires.
- n AERMC, 2011. Restauration hydromorphologique et territoires : concevoir pour négocier.
- n ARPE, 2010. Diagnostic régional de l'eau en Midi-Pyrénées.
- n ARPE, 2011. Le diagnostic territorial au regard du développement durable.
- n Barataud F., Durpoix A., Mignolet C., 2013. Analyse multi-variée des aires d'alimentation de captage dites Grenelle », Programme PIREN-Seine.
- n Basilico L., Domange N., 2011. Captages d'eau potable et pollutions diffuses : quelles réponses opérationnelles à l'heure des aires d'alimentation de captage « Grenelle » ? », Les rencontres de l'Onema.
- n Beaud S. et Weber F. 2003. Guide de l'enquête de terrain, Paris, La Découverte.
- n Beurain, C., 2008. « La construction d'un territoire à partir des ressources environnementales : l'exemple de l'agglomération dunkerquoise », Géographie, économie, société, 10, pp. 365-384.
- n Bion J.-Y (Coord.), 2003. Le diagnostic territorial : un outil de l'action publique - Diagnostics de territoires et systèmes d'acteurs, Rapport, CERTU.
- n Bioret, F. & al., 2011, « Évaluer la dégradation en écologie de la restauration, une question d'échelles de références et de perception », Sciences Eaux & Territoires, 5, pp. 3-5.
- n Blasquez L., 2010. SProtection des aires d'alimentation de captages d'eau potable vis-à-vis des pollutions diffuses. Recommandations de bonnes pratiques partenariales. Guide, sous la direction de, APCA-FP2E.
- n Bouni C., 2013. Comment développer un projet ambitieux de restauration d'un cours d'eau ? Retours d'expériences en Europe, un point de vue des sciences humaines et sociales. Onema.
- n Braudel F., 1979. Civilisation matérielle et capitalisme (XV^e-XVIII^e siècles). Tome II. Les jeux d'échange. Paris : Armand Colin.
- n Brullot S., Mailliefert. M., 2009, « Propositions méthodologiques pour l'analyse de la stratégie des acteurs et des modes de gouvernance de projets d'écologie industrielle sur des parcs d'activité » Présenté au colloque proximité 14, 15 et 16 octobre 2009 – Poitiers.
- n Brun P., Frey V., 2011. Mise en place des programmes de protection des aires d'alimentation des captages pour l'eau potable. Rapport CGEDD-CGAER.
- n Bureau d'études Cesame, 2011. SAGE Haut-Allier, Diagnostic de la ressource en eau et des milieux aquatiques-Diagnostic socio-économique - Élaboration du scénario tendanciel. Rapport, 2011.
- n Chemery J.B., Gasc G., Arama Y, Loupsans D. 2019. Pratiques participatives et gestion de l'eau : un état des lieux. Agence française pour la biodiversité. Collection Comprendre pour agir.
- n Duponteil A., Grandmougin B., Raveau A., Strosser P. (ACTéon), 2012. Analyse socio-économique du territoire, Sage SEUDRE.
- n Eaux de Vienne-SIVEER - 2015. Diagnostic territorial des pressions agricoles et non-agricoles de l'aire d'alimentation des captages de Choué-Brossac sur la commune de Celle-l'Évescault (86), cahier des charges techniques.
- n Écodécision et Agristem, 2010. Cahier des charges. Diagnostic socio-économique agricole dans une aire d'alimentation de captage.
- n Geodiag, 2015. Étude des bassins versants du Ger et du Job, État des lieux et synthèse, rapport.
- n Germaine, M.A, Barraud, R., 2013, « Restauration écologique et processus de patrimonialisation des rivières dans l'Ouest de la France », VertigO.
- n Gibaud C., Nouvel P., 2010. Guide méthodologique pour la mise en œuvre de plans d'actions agricoles sur les aires d'alimentation de captages, Rapport, MEDDE-MAAF.
- n Goffman E., 1973 La mise en scène de la vie quotidienne, tome 2 : Les relations en public, Paris, Minuit.
- n Goffman E., 1974 Les rites d'interaction, Paris, Minuit.
- n Hommage, C., 2002, Cohérence territoriale et cohésion sociale, PAF, 282p.
- n IDEA, Asconit, 2004. Approche socio-économique du territoire. Rapport final.
- n Jeannot G., 2001. Diagnostic territorial et coordination de l'action publique. In Coutard O. (Ed.), Le bricolage institutionnel, crise des cadres hiérarchiques et innovation dans la gestion des entreprises et des territoires, Elsevier.
- n Jullien E., Operiol P. sous la direction de, 2011. Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, Guide méthodologique.
- n Lardon S., Piveteau V., 2005. Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux, Géoccarefour (en ligne), vol.80/2/2005.
- n Le Calvez c. 2015. Rétablir la libre circulation piscicole dans les vallées fluviales : mise en perspective des enjeux et des aménagements à partir du cas de l'Aulne (XIX^e-XXI^e siècles), Norois.
- n Loupsans D., 2017. Du dommage écologique au préjudice écologique. Comment la société prend-elle en compte et répare-t-elle les atteintes causées à l'eau et aux milieux aquatiques ? Agence française pour la biodiversité. Collection Comprendre pour agir.
- n Makowiak, J., 2011, Patrimoine et biodiversité, Presses universitaires de Bordeaux IV, 372p.
- n Moine, A., 2006, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », L'espace géographique, 2, pp. 115-132.
- n Morandi, B., 2014, La restauration des cours d'eau en France et à l'étranger : de la définition du concept à l'évaluation de l'action. Éléments de recherche applicables, ENS Lyon.
- n Muller, P., 2000, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique » Revue française de science politique, 2 pp. 189-208.
- n Nancy J.B., 2013, Regard des sciences sociales sur la mise en œuvre des politiques de l'eau. Onema, Collection Comprendre pour agir.
- n Onema, 2011. Des étapes et des outils-Réaliser un diagnostic et définir un projet multi-objectif.
- n Rivière-Honneger, A. et al., 2014, Connaître les perceptions et les représentations : quels apports pour la gestion des milieux aquatiques ?, Onema, Collection Comprendre pour agir.
- n Roussary A., 2011. Les aires d'alimentation de captages : vers une co-responsabilisation territoriale ? chap VIII, thèse.
- n Salvetti M., 2013. Les évaluations économiques en appui à la gestion des milieux aquatiques. Onema, Collection Comprendre pour agir.
- n Staszak, J.-F., 2004, « Les singulières identités géographiques de Gauguin », Annales de Géographie, 638-639, pp. 363-384.
- n Syndicat d'eau et d'assainissement du Caux central, Chambre d'agriculture Seine-Maritime, 2013. Démarche de protection du bac d'Héricourt-en-Caux, Diagnostic socio-économique.
- n Tarde G., 1895. Les lois de l'imitation, 2^e édition.

